

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 JUILLET 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT ET UN JUILLET, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracois ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 juin 2020
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Décision modificative n° 2 – Budget Principal
2	Décision modificative n° 2 – Parc Aqualudique
3	Cotisation Foncière des Entreprises – dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire
4	Piscine de Picquecailloux – fin de la mise à disposition du bâtiment
5	Crise sanitaire - aide au commerce – subvention de fonctionnement exceptionnelle à la Ville de Bergerac
6	Attribution de délégations par le conseil communautaire au Président
7	Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la Commission d'Appel d'Offres
8	Désignation Président du Groupe d'Action Locale Grand Bergeracois
9	Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans divers organismes extérieurs
10	Commission Intercommunale des Impôts Directs – désignation des commissaires
	POUR INFORMATION
	Décisions

L'an Deux Mille vingt, le lundi 27 juillet à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 62, en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date 21 juillet 2020.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Sébastien BOURDIN, Dominique PIGEON (remplace Pascal LIABASTE), René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL, Michèle DORANGE, Alain PLAZZI, Pascal PREVOT, Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Laurence ROUAN, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Francis PAPATANASIOS, Francis BLONDIN, Robert DUBOIS, Lionel FILET, Catherine LAROCHE, Joëlle PARSAT (remplace Jean-Pierre FAURE), Josie BAYLE, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANCOIS, Philippe PUYPONCHET, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Lionel FREL, Marie-Hélène SCOTTI, Adib BENFEDDOUL, Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Michaël DESTOMBES, Céline BRACCO, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Marie LASSERRE, Paul FAUVEL.

ABSENTS EXCUSES :

Daniel RABAT a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET.

Roland FRAY a donné pouvoir à Jean-Michel DREUIL.

Eric PROLA a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD.

Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANCOIS.

Farida MOUHOUBI a donné pouvoir à Joël KERDRAON.

Stéphane FRADIN a donné pouvoir à Gérald TRAPY.

Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Fabien RUET.

Christophe DAVID-BORDIER, Georges BASSI, Nathalie TRAPY.

M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous. Le quart d'heure Périgourdin est largement passé. Je vous propose de débiter ce Conseil Communautaire du 27 juillet. Comme il ne fait pas tellement froid, on va essayer d'avancer assez vite sans pour autant ne pas assumer les différents dossiers qui sont présentés ce soir. On va demander à Marie Lasserre si elle veut bien faire l'appel nominal.

Appel nominal

Mme Lasserre : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Je vous propose Jean-Paul Portolan comme secrétaire de séance. Jean-Claude n'est pas contre. Personne n'est contre ? Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020

M. le Président : Je vais vous demander d'approuver le grand procès-verbal de la séance du 22 juin. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DECISION :

Adopté par 67 voix pour, 1 abstention.

Ordre du jour

M. le Président : Sur l'ordre du jour, on vous propose de retirer le dossier n° 10 sur la CIID puisque toutes les communes n'ont pas répondu pour la Commission des Impôts Directs. Donc c'est difficile de statuer. Comme il n'y a pas un caractère d'urgence absolue à le faire ce soir, on propose de le faire en septembre. Pas d'objection ? C'est la seule modification de l'ordre du jour.

DECISION :

Les membres du conseil Communautaire approuvent par 68 voix pour l'ordre du jour modifié.

M. le Président : Je vous propose de rentrer dans le vif, de passer la parole Jean-Jacques Chapellet sur des chiffres. Sur la décision modificative n° 2 du budget principal.

DELIBERATIONS

Décision modificative n° 2 – Budget principal

D 2020 – 116

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. Avant de rentrer dans le vif du sujet concernant les deux DM que vous avez dans l'ordre du jour, je voudrais préciser à l'encontre des nouveaux élus que l'Agglo a à gérer 17 budgets. C'est ce qui a expliqué qu'à l'avant-dernier Conseil Communautaire nous avons passé un peu de temps à passer en revue tous les comptes administratifs de ces différents budgets. A

titre d'information et en préambule de la séance de ce soir, ces 17 budgets sont composés d'un budget principal bien évidemment et de 16 budgets annexes. Parmi ces 16 budgets annexes, nous comptons 7 budgets annexes à vocation économique, chaque zone d'activité économique est dotée de son propre budget. Nous avons 4 budgets annexes dédiés à l'assainissement collectif, c'est une compétence que nous avons récupérée depuis le 1^{er} janvier 2020. Pourquoi 4 budgets annexes assainissement collectif ? C'est parce qu'il y a 2 budgets annexes qui sont gérés en régie, l'un assujetti à la TVA, l'autre non assujetti à la TVA, et nous avons 2 budgets annexes gérés par une DSP, Délégation de Service Public, avec une société fermière et un contrat d'affermage, et là aussi un budget est assujetti à la TVA et l'autre n'est pas assujetti à la TVA. En suivant, nous avons 2 budgets annexes liés à l'adduction d'eau potable, là aussi c'est une compétence que nous avons récupérée depuis le 1^{er} janvier 2020. Et pour terminer, nous avons un budget annexe dédié aux transports urbains Bergeracois. Nous avons un budget annexe dédié à ce que l'on appelle communément le SPANC, le Service Public d'Assainissement Non Collectif, qui est issu de la loi sur l'eau de 92, pour mettre en place des diagnostics et des attestations de bon fonctionnement des systèmes d'assainissement individuel. Et le dernier budget, on arrive au 16^{ème}, concerne le Parc Aqualudique, c'était anciennement la gestion de la piscine et ça vient de basculer sur le Parc Aqualudique. Voilà ce que je voulais vous dire en préambule.

Si je rentre dans le vif du sujet, concernant le point n° 1 de ce soir, ça concerne la décision modificative, en l'occurrence la DM n° 2 sur le budget principal. Alors comme j'ai l'habitude de faire, je passe plutôt après le tableau des chiffres sur la justification des écritures comptables liées à cette DM et après je reviens retrouver les chiffres dans le tableau. En recettes de fonctionnement, ces écritures ont pour objet d'intégrer la refacturation du personnel au budget annexe du Parc Aqualudique, des annulations de recettes liées à l'abandon des loyers économiques pendant la crise sanitaire. La baisse du produit attendu au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises liée à l'exonération exceptionnelle pour 2020, décidée dans le cadre du plan de relance communautaire. Si je m'arrête là, je reviens dans le tableau et vous avez dans la section de fonctionnement, au niveau des recettes, plus ce que je viens de vous lire, vous trouvez au chapitre 70, et plus précisément au 70.841, 350 000 €, une recette qui provient des budgets annexes sur les charges de personnel. Il faut savoir que tous les salaires des personnels sont supportés par le budget principal mais par contre, on refacture les charges de personnel selon le personnel afférent à un budget annexe dédié. On va le trouver en charge dans le budget annexe et on va le trouver en recette sur le budget principal. Sur le compte 73, le chapitre 73 et l'article 73.111, les 90 000 € c'est une moindre recette fiscale à hauteur de l'exonération de CFE estimée à 90 000 €. C'est ce que Monsieur le Maire de Bergerac vous présentera au point n° 3, et on l'a anticipé dans cette DM pour le prendre en compte. Sur les 752, – 12 635, c'est l'exonération des loyers que l'on demandait aux entreprises hébergées par la CAB suite au confinement que nous avons connu. Si je reviens sur la lecture, les dépenses de fonctionnement. On a pour le fonctionnement, la piscine de Picquecailloux, on a une annulation de ses dépenses, qu'on retrouvera sur le budget annexe tout à l'heure, pour les ouvrir sur ce budget annexe. On va trouver aussi une dépense de 392 250 € pour une subvention d'équilibre de ce budget annexe. 30 000 € sont prévus au compte 65.42 pour passer des écritures qui ont trait à la liquidation de la société E-Tic Dordogne; 50 000 € pour abonder la participation au comité syndical du SMAD qui gère l'aérodrome de Roumanière. En écriture d'ordre, 10 000 € sont également inscrits pour solder l'avance en capital, toujours pareil, dans la liquidation

de cette SPL E-Tic Dordogne. Si je reviens sur le tableau, sur le fonctionnement en dépenses, tous les moins du chapitre 011, ce sont des dépenses qui avaient été inscrites sur le budget principal puisqu'on ne savait pas à quelle date allait ouvrir le budget annexe du Parc Aqualudique, on ne savait pas dans quelles conditions ça allait ouvrir. Maintenant, il est ouvert depuis aujourd'hui, on peut imputer de manière un peu plus juste les dépenses sur ce budget annexe. On les retrouvera tout à l'heure au point n° 2. On les annule en dépenses sur le budget principal. Ensuite, on va retrouver pour les dépenses imprévues de fonctionnement 124 685 €. La subvention d'équilibre qui va vers le budget annexe du Parc Aqualudique 392 250 €. Créances éteintes 30 000 € c'est concernant la liquidation de cette société SPL E-Tic Dordogne. Et les 50 000 € en dépenses c'est au 65.548, les autres contributions pour le comité syndical du SMAD ou du moins la gestion du SMAD. Voilà pour le fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, 2 211 € sont prévus pour le règlement d'une caution. C'est un déplacement de ligne budgétaire. 1 280 € pour l'acquisition de matériels pour les centres de loisirs et le service habitat. Dépenses imprévues sont majorées à hauteur de 9 450 €, et en écriture d'ordre 7 813,21 € au compte 23.13, ainsi que 80 400 € au compte 23.15 pour le remboursement des avances sur les marchés qui ont été souscrits par l'Agglo. Vous retrouvez sur le chapitre 16 les - 2 211 € qui sont virés au poste 275 en haut de la page 2 ; les 1 280 € au compte 21.88 concernant l'acquisition de matériels pour les centres de loisirs ; et ensuite on a sur l'autre forme, donc E-Tic Dordogne en capital, en recettes c'est une écriture d'ordre puisqu'on l'avait à - 10 000 € au compte 678. Et le 7 813,21 € au compte 23.13 et les 80 400 € au compte 23.15 sont concernant donc des dépenses sur des clôtures de marchés ou des retenues de marché.

Président, j'ai fait le tour de cette DM n° 1. Si vous avez des questions pour de plus amples informations ou précisions, vous avez la parole.

M. Frel : Les deux modifications budgétaires qui nous sont proposées ce soir, dans ces deux modifications plusieurs dossiers montrent que nous ne prenons pas pleinement la direction écologique voulue par les citoyens, volonté qui s'exprimait dans les urnes récemment ou bien des mouvements sociétaux tels les jeunes pour le climat ou les marches du siècle. Pourtant, tous les scientifiques nous disent qu'il y a urgence à agir. Sur la décision modificative relative au budget principal, nous regrettons que la CAB s'apprête à verser 50 000 € supplémentaires au SMAD. Chacun sait que l'avion émet vingt fois plus de gaz à effet de serre que le train, trois fois plus que la voiture, mais au-delà de ces préoccupations écologiques nous pouvons aussi nous poser la question de l'efficacité économique. Est-ce que ces 50 000 € dépensés en plus ne seraient pas plus utiles s'ils étaient par exemple investis dans les transports publics du quotidien ? Est-ce que cela ne serait pas aussi un signe fort envoyé à Ryanair, cette compagnie qui vient d'imposer une baisse de salaire de 20 % à ses salariés via un chantage ignoble à l'emploi ou qui vient encore cette semaine d'être épinglée par les Associations de Consommateurs pour ses relations avec ses clients ? Je profite aussi de l'occasion de cette délibération pour demander à ce que me soit transmise une copie de l'étude de développement économique de l'aéroport, commandée l'an dernier par le SMAD à la société Métropolis. Vous aurez compris, nous ne voterons pas cette délibération.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je vais tenter de répondre. Comme vous le savez, nous sommes dans la première année de la nouvelle Délégation de Service Public sur cet aéroport et évidemment, comme chacun sait, s'il y a bien un secteur qui est ébranlé par cette crise liée à la pandémie, c'est bien le monde aéroportuaire et dans son ensemble aéronautique qui est touché. On est

aujourd'hui aussi dans l'incertitude. On a, au niveau du SMAD, sous l'impulsion de son Président, Thierry Nardou, et des délégataires, chercher une solution pour nous emmener un petit peu plus loin. Je dois vous apporter une information que peut-être certains n'ont pas, certains aéroports régionaux ne vont pas résister à ce séisme de par leurs structures, de par les lignes qu'ils proposent et de par leur histoire. Au niveau de la Région, on nous a plutôt rassurés parce que je crois qu'on est un certain nombre ici à penser que cet aéroport départemental est quand même une sacrée porte d'entrée touristique, mais pas que, sur notre territoire. Et donc il convient, prudemment certes, mais de voir comment on peut, dans les mois qui viennent, ne pas hypothéquer son avenir. Et c'est ce que nous essayons de faire après des discussions sérieuses, parce que je suis d'accord avec toi Lionel, on ne va pas non plus continuer à mettre des flots financiers sans considérer cet appel des citoyens à réfléchir à de nouveaux modes de déplacements. C'est quelque chose qu'on a bien en tête tous ici mais il aurait été imprudent, voire pire, de ne pas continuer à maintenir des perspectives d'entrées de cet aéroport sur le Bergeracois d'autant que, vous le savez tous, quand même la principale caractéristique de cet aéroport c'est de pouvoir accueillir des Britanniques qui sont aujourd'hui très implantés dans notre territoire. Et c'est ce qui en créé d'ailleurs une vraie opportunité qui fait que cet aéroport aujourd'hui aurait des perspectives positives dans l'avenir pour peu que tout ça redémarre dans les mois qui viennent. Evidemment, le délégataire nous avait demandé un effort supplémentaire. Donc c'est un montant qui correspond à une vraie négociation qui vous est présentée ce soir parce que je vous rappellerais que le Département va participer de manière très significative aussi à nos côtés sur cet effort de soutien à la délégation. Parce que sinon c'était la fin de cette Délégation de Service Public et comment aurions-nous pu, dans une urgence aussi forte, reprendre le flambeau en régie de cet aéroport. Ce n'est pas notre métier. Evidemment c'est un montant, 50 000 €, ce n'est pas rien, d'autant que nous participons de manière significative aujourd'hui. C'était aussi une façon de ne pas abandonner nos efforts précédents, puisque sur une année c'est un peu plus de 900 000 € que nous apportons à cette structure pour la faire vivre. Et donc c'est vrai que si on met en perspective 50 000 € par rapport à 900 000 €, c'était une manière aussi, à ce stade, puisqu'on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve, de ne pas consumer complètement ces 900 000 € qui avaient été injectés dans le fonctionnement de cet aéroport. Je sais qu'on est là à quelque chose qui ne nous offre pas toutes les garanties qu'on souhaiterait, sauf à dire simplement que, aux dires de la Région l'aéroport de Bergerac n'est pas aujourd'hui menacé, et ça c'est quelque chose qui me rassure. J'espère que la plupart d'entre vous aussi et donc on se devait d'être à côté du Département et des partenaires et de la délégation pour voir plus loin. On n'est pas dans une partie de jeu de cartes mais pour voir un peu plus loin ce qui va se passer dans les mois qui viennent. Voilà un peu ce que je peux vous dire sur ce sujet. J'espère que c'est assez à ce stade mais je ne peux pas vous en dire plus. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. On va peut-être faire voter Jean-Jacques.

M. Chapellet : Je vous propose de la passer au vote ce premier point sur le DM n° 2 du BP.

Qui vote contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? 1 abstention. Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget principal.

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
 FONCTIONNEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
011	60611	Eau et assainissement	-30 000.00 €	
011	60612	Energie - Electricité	-10 000.00 €	
011	60613	Chauffage urbain	-45 000.00 €	
011	60624	Produits de traitement	-17 000.0 €	
011	60628	Autres fournitures non stockées	-100.00 €	
011	60632	Fournitures de petit équipement	-3 000.00 €	
011	60636	Vêtements de travail	-500.00 €	
011	61558	Autres biens mobiliers	-500.00 €	
011	6156	Maintenance	-100.00 €	
011	6228	Divers	-3 400.00 €	
011	6236	Catalogues et imprimés	-400.00 €	
011	627	Services bancaires et assimilés	-200.00 €	
022	022	Dépenses imprévues fonctionnement	-124 685.00 €	
65	6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	392 250.00 €	
65	6542	Créances éteintes	30 000.00 €	
65	65548	Autres contributions	50 000.00 €	
70	70841	Rembt frais de personnel par budgets annexes		350 000.00 €
73	73111	Taxes foncières et d'habitation		-90 000.00 €
75	752	Revenus des immeubles		-12 635.00 €
<i>Opérations d'ordre</i>				
042	678	Autres charges exceptionnelles	10 000.00 €	
TOTAL Fonctionnement			247 365.00 €	247 365.00 €
 INVESTISSEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
020	020	Dépenses imprévues d'investissement	9 450.00 €	
16	165	Dépôts et cautionnements	-2 211.00 €	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	1 280.00 €	
23	2313	Constructions	-730.00 €	
27	275	Dépôts et cautionnements versés	2 211.00 €	
<i>Opérations d'ordre</i>				
040	266	Autres formes de participation		10 000.00 €
041	2313	Constructions	7 813.21 €	
041	2315	Installations, matériel et outillage techniques	80 400.00 €	
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		88 213.21 €
TOTAL Investissement			98 213.21 €	98 213.21 €
TOTAL			345 578.21 €	345 578.21 €

En recettes de fonctionnement, ces écritures budgétaires ont pour objet d'intégrer les écritures liées à la refacturation du personnel au budget annexe « Parc Aqualudique » et les annulations de recettes liées à l'abandon des loyers économiques pendant la crise sanitaire et la baisse de produit attendu au titre de la cotisation foncière des entreprises liée à l'exonération exceptionnelle pour 2020 décidée dans le cadre du plan de relance communautaire.

En dépenses de fonctionnement, les crédits ouverts au chapitre 011 pour le fonctionnement de la piscine de Picquecailloux sont annulés, pour les ouvrir sur le budget annexe « Parc Aqualudique » à la suite de l'ouverture du site. Ainsi, le transfert

des crédits et l'ouverture des dépenses sur le budget annexe entraîne également l'inscription d'une dépense de 392 250 € pour la subvention d'équilibre du budget. 30 000 € sont prévus au compte 6542 pour pouvoir passer les écritures liées à liquidation de la société « E-Tic Dordogne » conformément à la délibération 2019-207 du 16 décembre 2019 et 50 000 € pour abonder la participation de la C.A.B. au S.M.A.D. (Syndicat Mixte Air Dordogne). En écritures d'ordre, 10 000 € sont également inscrits pour solder l'avance en capital dans le cadre de la liquidation de « E-Tic Dordogne ».

En section d'investissement, 2 211 € sont prévus pour le règlement d'une caution (virement du compte 165 au compte 275), 1 280 € pour l'acquisition de matériel pour les centres de loisirs et le service Habitat. Les dépenses imprévues sont augmentées de 9 450.00 €. En écritures d'ordre, 7 813.21 € au compte 2313 et 80 400.00 € au 2315 sont ouverts pour le remboursement des avances sur marchés.

En recettes d'ordre, on retrouve la contrepassation de l'écriture liée au solde de l'avance en capital à « E-Tic Dordogne » (10 000 € au compte 266), ainsi que les remboursements sur marchés au compte 238 pour 88 213.21 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°2 concernant le budget principal telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 63 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.

Décision modificative n°2 – Parc Aqualudique

D 2020 – 117

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Le point n° 2. Toujours le côté finance avec la DM n° 2 qui a trait donc au Parc Aqualudique, c'est le pendant de la DM n° 1. Et là, vous retrouvez imputées ces écritures qui ont pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Aqualud à la suite de son ouverture, et l'équilibre est obtenu par une subvention en provenance du budget principal de 392 250 €. On retrouve sur le chapitre 11 l'imputation des dépenses liées au fonctionnement de cette structure avec la ventilation des lignes budgétaires. Pour équilibrer l'ensemble, on a la prise en charge du budget annexe de 392 250 € et on impute dans les dépenses le personnel dédié à l'Aqualud des 350 000 € qu'on trouve au poste 62.15. Les 72 000 € et les 3 500 € sont les recettes attendues, avec toute la perspective qu'on peut y mettre, étant entendu qu'il y a le respect des règles sanitaires et la jauge ne sera pas maximale tant qu'on sera sous la contrainte des règles sanitaires liées à la période de confinement. C'est un chiffre un peu hypothétique qu'on a mis en recettes pour équilibrer l'ensemble de ce budget par le biais de cette DM.

Voilà ce que je pouvais dire Président. Est-ce qu'il y a des questions sur cette DM du Parc Aqualudique ?

M. Frel : Oui, simplement une question sur la ligne 60 624, produits de traitement. S'agit-il de produits de traitement pour entretenir l'eau de la piscine ou s'agit-il de produits de traitement du style produits phytosanitaires, engrais ?

M. Chapellet : Non, non.

M. Frel : Il y a aussi des espaces verts.

M. Chapellet : Non, c'est pour l'eau. C'est pour le fonctionnement de la piscine. Je vous rassure. On n'a pas prévu de glyphosates aux alentours sur la pelouse. D'autres questions sur cette DM ? Je vous propose de la passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Parc Aqualudique ».

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
011	60611	Eau et assainissement	30 000.00 €	
011	60612	Energie - Electricité	35 000.00 €	
011	60613	Chauffage urbain	30 000.00 €	
011	60624	Produits de traitement	10 000.00 €	
011	60628	Autres fournitures non stockées	150.00 €	
011	60631	Fournitures d'entretien	100.00 €	
011	60632	Fournitures de petit équipement	3 200.00 €	
011	60636	Vêtements de travail	900.00 €	
011	6064	Fournitures administratives	250.00 €	
011	6135	Locations mobilières	1 500.00 €	
011	61551	Matériel roulant	250.00 €	
011	61558	Autres biens mobiliers	900.00 €	
011	6156	Maintenance	250.00 €	
011	6228	Divers	2 000.00 €	
011	6236	Catalogues et imprimés	3 000.00 €	
011	627	Services bancaires et assimilés	350.00 €	
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	350 000.00 €	
70	70631	Redevances et droits des services à caractère sportif		3 500.00 €
70	70688	Autres prestations de services		72 000.00 €
75	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal		392 250.00 €
77	7788	Produits exceptionnels divers		100.00 €
<i>Opérations d'ordre</i>				
		TOTAL Fonctionnement	467 850.00 €	467 850.00 €
INVESTISSEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
<i>Opérations d'ordre</i>				

TOTAL Investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	467 850.00 €	467 850.00 €

Ces écritures ont pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Aqualud à la suite de son ouverture. L'équilibre est obtenu par une subvention d'équilibre du budget principal de 392 250 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°2 concernant le budget annexe « Parc Aqualudique » telle que présentée ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour.

M. Chapellet : Présent, je vous passe la parole pour le point numéro 3.

M. le Président : Merci. Très rapidement, je vais passer la parole à Jonathan. Comme l'a dévoilé un peu tout à l'heure Jean-Jacques Chapellet, nous avons évoqué la possibilité de dégrever de CFE un secteur de l'économie qui est particulièrement touché de manière incontestable. On vous propose ce soir d'en tenir compte.

Cotisation Foncière des Entreprises – dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

D 2020 – 118

RAPPORTEUR : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Prioleaud : Merci Monsieur le Président. Effectivement, il existait la taxe professionnelle qui a été remplacée par la Cotisation Foncière des Entreprises, CFE, et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la CVAE. Dans le cadre de la relance économique, le projet de loi de finances rectificatif n° 3, qui a été validé vendredi en Commission Mixte Paritaire, on attend aujourd'hui les décrets d'application pour savoir quels sont les codes NAF qui vont pouvoir être appliqués. En tout cas, nous pouvons accorder un dégrèvement des deux tiers du montant de la CFE des entreprises sur certains secteurs d'activité que vous avez dans la délibération. Nous avons jusqu'au 31 juillet pour délibérer, et la CAB souhaite instituer ce dégrèvement pour aider, pour accompagner les entreprises du secteur qui ont souffert pendant cette crise sanitaire. Nous avons quelques chiffres à vous donner. Selon, pour l'instant le texte qui a été adopté en Commission Mixte Paritaire en attendant le décret, ça touche 154 établissements qui seraient concernés sur notre territoire de l'Agglomération Bergeracoise, et un montant qui resterait à la charge de la collectivité

d'environ 81 000 €. On l'a vu tout à l'heure, Jean-Jacques Chapellet l'a évoqué dans la décision modificative du budget.

Il vous est proposé à vous, membres du Conseil Communautaire, d'instaurer ce dégrèvement exceptionnel de Cotisation Foncière des Entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement infectés par la crise sanitaire, tel que c'est défini par l'article 3 du projet de loi de finances rectificatif.

M. le Président : Merci Jonathan. Y a-t-il des questions ? Oui Lionel.

M. Frel : Oui, encore moi, je vais essayer d'être très rapide. Autant nous nous félicitons de l'effort des différentes collectivités pour accompagner les entreprises très nombreuses touchées par le Covid. Toutefois, je voulais une précision. Dans la liste des entreprises, il est indiqué les entreprises du secteur aérien. Est-ce qu'on sait à cette étape s'il s'agit d'aider par exemple des sous-traitants de l'industrie aéronautique travaillant sur notre territoire ou est-ce qu'il s'agit, là aussi, de continuer la mise sous respirateur artificiel du SMAD et des sociétés y qui sont attachées ? J'en profite aussi, puisqu'on est beaucoup dans des exonérations, des aides etc., est-ce qu'on a d'ores et déjà entamé une réflexion, une prospective sur l'impact financier sur le budget futur de la crise du Covid sur notre budget futur ? Est-ce qu'on a déjà des perspectives et qu'elles sont-elles si on a déjà des enseignements ?

M. le Président : Concernant l'aéroport, la structure aéroport cotise évidemment sur la CFE, donc étant donné que l'aéroport était fermé je crois qu'on peut légitimement les considérer comme un acteur qui était, de manière incontestable, touché par cet arrêt brutal de fonctionnement. Ça c'est sur le premier point. Pas les lignes exploitantes, juste la structure locale. Concernant les pertes de la CAB, évidemment on suit ça de très près depuis le mois d'avril, puisque principalement sur l'année 2020 ce qui va nous impacter ce sont les recettes que nous n'aurons pas. Recettes sur les centres de loisirs, sur les crèches, sur toutes les structures, sur la piscine qui va être impactée fortement. Donc là on est, le Préfet d'ailleurs nous avait demandé de faire remonter, puisque l'Etat a engagé des réflexions de mesures compensatoires sur ces recettes non perçues, on est sur des montants estimés qui avoisineront les 500 000 € pour la CAB a priori cette année, alors plus ou moins on ne sait pas trop puisque il y a des choses repartent mieux que d'autres. On ne sait pas non plus quel sera le rythme des recettes sur les crèches et les centres de loisirs sur le dernier trimestre. On est quand même sur des montants qui sont de cette nature-là. Donc on avait pris des dispositions dès le mois d'avril pour aussi se recroqueviller sur nous-mêmes, c'est-à-dire de diminuer au maximum nos dépenses, dépenses notamment sur la piscine puisqu'on avait très tôt arrêté de faire fonctionner l'outil en termes thermiques, et du coup on espère aussi que même si nos recettes diminuent, nos dépenses pourront dans une moindre mesure atténuer cet impact. Après, sur les efforts d'accompagnement sur l'économie, puisqu'on a tout de suite choisi d'ouvrir les centres de loisirs, comme vous le savez, pour accompagner le redémarrage après le confinement, là on est plutôt sur des espoirs d'accompagnement supérieurs de l'Etat qui dit qu'il tiendra compte évidemment du comportement des collectivités par rapport à tout ça. Tout ça c'est assez fluctuant mais je crois qu'il faut s'attendre, mais l'impact, ce qui nous inquiète et qu'on a vraiment en réflexion, c'est l'impact 2021-2022 sur toutes nos recettes qui sont pour l'instant, on ne sait pas trop les chiffrer parce qu'il y a encore des choses qui sont en réflexion. Ce n'est pas très précis mais on le sait déjà que 500 000 € de recettes en moins on les aura probablement et c'est déjà quelque chose d'important pour la collectivité.

Pas d'autres questions ? On peut passer au vote sur ce sujet ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

L'article 3 du projet de loi de finances rectificative n°3 (P.L.F.R.3) prévoit un dégrèvement exceptionnel de C.F.E. des deux tiers du montant de la C.F.E. émise au profit de l'E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) au titre de 2020 au profit des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite délibérer pour instituer ce dégrèvement au profit des entreprises qui rempliront les conditions (dispositions applicables sous réserve de l'adoption du projet de loi de finances rectificative n°3 – délibération à prendre avant le 31 juillet 2020).

Le dégrèvement s'appliquerait aux établissements qui satisfont aux conditions suivantes :

Relever d'une entreprise qui a réalisé, au cours de la période de référence prévue à l'article 1467 A du code général des impôts, un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 150 millions d'euros, éventuellement corrigé pour correspondre à une année pleine ;

Exercer leur activité principale dans ceux des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de covid-19 au regard de l'importance de la baisse activité constatée en raison notamment de leur dépendance à l'accueil du public (la liste définitive de ces secteurs d'activité sera arrêtée par décret).

Pour chaque contribuable, le dégrèvement accordé au titre de l'année 2020 de deux tiers de la C.F.E. par cette délibération est pris en charge par l'État à hauteur de 50 %.

Le reliquat, soit 50% du montant du dégrèvement, sera à la charge de la collectivité. Il sera prélevé sur les attributions mensuelles de fiscalité directe locale perçue par la C.A.B.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à décider d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire tel que défini par l'article 3 du P.L.F.R. 3.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour.

M. le Président : On va parler de la piscine de Picquecailloux.

Piscine de Picquecailloux – fin de la mise à disposition du bâtiment

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : C'était aujourd'hui l'ouverture de l'Aqualud, peut-être que Jean-François Jeante qui était sur le site aujourd'hui pourrait nous en dire un mot. Vous dire qu'on vous propose ce soir de restituer l'équipement initial à la ville de Bergerac puisqu'on avait, dans le cadre des transferts, récupéré cet équipement puisque c'était devenu une compétence communautaire tout à fait légitime, le fait que l'équipement Aqualud ouvre aujourd'hui. On se penche très rapidement sur le fait de rétrocéder le temps que la ville de Bergerac a des projets sur le sujet. Ce que je voudrais dire c'est qu'évidemment c'est quelque chose qui aura de l'inertie parce que c'est un équipement qui n'est pas complètement démolé, on va dire ça comme ça, et évidemment il y a encore de l'eau dans la piscine, il y a encore des infrastructures etc. Et la CAB ne se désengagera pas tout de suite de cet équipement puisqu'on a prévu d'accompagner évidemment ensemble, enfin d'accompagner la ville de Bergerac pour continuer à assumer la suite au niveau technique de cet équipement donc ça durera 2 mois, 3 mois, 4 mois. On fera le nécessaire ensemble dans les mois qui viennent. C'était important quand même qu'on clarifie les positions et que cet équipement revienne très vite dans le giron de l'actif de la ville de Bergerac, et c'est ce que nous faisons tout à fait légitimement ce soir. Petite erreur dans le quatrième paragraphe, sur le site de Picquecailloux ce n'est pas au faubourg, ça ne vous aura pas échappé, ce n'est pas très grave. Voilà ce que je peux vous dire tout simplement sur cette délibération, je ne sais pas s'il y a des questions ? Des compléments ? Il n'y en a pas. Jean-François peut-être tu nous diras un mot sur l'Aqualud.

M. Jeante : Oui Monsieur le Président. Bonjour à tous. Aujourd'hui, Aqualud s'est ouvert à partir de 13h30. Nous avons reçu une jauge à 40 personnes par heure et demi, parce qu'après nous avons une demi-heure de nettoyage, d'entretien. Aujourd'hui, à peu près 150-160 personnes. Ça s'est très bien passé parce que ce sont des personnes habituées à venir en piscine, donc elles ont été prises en charge par le personnel dès leur entrée dans les différentes zones et amenées jusqu'à la piscine de 25 mètres, puisqu'il n'y a que cet équipement à ce jour qui est ouvert et qui est proposé à nos administrés, à tous les plongeurs et nageurs du secteur. Autrement ça s'est très bien passé. Je n'ai pas eu de remontées négatives, même plutôt c'était positif.

M. le Président : Merci Jean-François. On voit bien que, dans la continuité de ce que je vous disais précédemment, au niveau des recettes, parce qu'il faut prendre rendez-vous, donc on est dans un fonctionnement en termes de recettes qui n'est pas celui qu'on pourrait espérer mais l'important c'est que ça soit ouvert quand même. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Depuis sa création en 2013, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a étendu ses compétences dans différents domaines, que ce soit à titre facultatif, obligatoire ou optionnel.

Considérant que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité ou de l'établissement public bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence, la mise à disposition, sans transfert de propriété, avait été constatée pour tous ces transferts par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants des communes antérieurement compétentes et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en 2016.

Ainsi, à la suite de la prise de compétence « Equipements sportifs d'intérêt communautaire » en 2013, un certain nombre de biens mobiliers et immobiliers avaient été transférés par la Ville de Bergerac à la C.A.B.

La commune de Bergerac avait notamment mis à disposition de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise un bâtiment hébergeant la piscine municipale situé à Bergerac, sur le site de Picquecailloux. Il est classé en E.R.P. 3^{ème} catégorie.

Ce bâtiment dispose d'une surface bâtie de 3 432 m². Les locaux mis à disposition figurent sur les plans en annexe.

Le nouveau parc aqualudique (AQUALUD) ayant été achevé et ouvert, il convient donc de mettre un terme à cette mise à disposition, et de rendre le bâtiment concerné à la Ville de Bergerac. La mise à disposition initiale, conformément aux textes en vigueur ayant été faite à titre gratuit, il convient donc de constater ce retour à titre gratuit (la C.A.B. ayant assuré l'entretien et les travaux sur ce bâtiment au cours de la période de mise à disposition).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- décider de la fin de la mise à disposition à titre gratuit du bâtiment hébergeant la piscine de Picquecailloux à compter du 1^{er} août 2020, et d'en rendre la pleine possession à la Ville de Bergerac ;
- autoriser le Président à passer les écritures comptables pour constater la sortie de l'actif des dépenses liées à cet équipement.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour.

M. le Président : On est toujours sur cette crise sanitaire et là il s'agit de confirmer un engagement que nous avons pris précédemment, il s'agit d'accompagner financièrement les mesures prises par la ville de Bergerac concernant le stationnement gratuit.

Crise sanitaire – aide au commerce – subvention de fonctionnement exceptionnelle à la ville de Bergerac
--

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Vous connaissez ça parfaitement. Il s'agit d'une heure en semaine et la gratuité le samedi après-midi. Donc il s'agissait d'une participation de la Communauté d'Agglomération au financement de cette mesure, 125 000 €, et la CAB se proposait de participer à hauteur de 40 000 € comme nous l'avait demandé Daniel Garrigue précédemment.

Donc il s'agit de le confirmer de manière administrative ce soir pour qu'on puisse verser cette somme. Y a-t-il des questions ? Oui Lionel.

M. Frel : Oui, tout à l'heure j'indiquais l'urgence à agir en matière de lutte contre le réchauffement climatique et chacun sait que la part de l'automobile est quelque chose de très important. Il est bien sûr important d'accompagner les entreprises dans cette mauvaise passe due au Covid mais d'autres solutions pourraient être mise en œuvre. Le Maire de Bergerac, Jonathan Prioleaud, a déclaré dans la presse vouloir faire de Bergerac une ville écolo et j'ai envie de dire, chiche ! Mais alors que l'ensemble des villes agissent de manière à limiter la circulation routière en centre-ville, pourquoi s'empresser d'accompagner une mesure aussi peu écologique que d'attirer plus de voitures en centre-ville ? Qu'aurions-nous pu faire avec ces 125 000 € ? Par exemple, ça financerait 3-4 emplois de chauffeurs de navettes qui permettraient d'aller de bus relais vers le centre-ville, pour amener notamment des personnes vers notre centre-ville d'une manière qui soit bien plus écologique que de créer un aspirateur à voitures. Bien que ce soit une mesure anti-écolo et bien peu efficace en matière économique, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. Prioleaud : Merci. Monsieur Frel, on a déjà évoqué ce sujet lors du dernier Conseil Municipal, donc je vais redire les mêmes choses. La main vous est tendue pour travailler ensemble, ensemble sur les déplacements doux. On a des élus vice-présidents délégués sur les déplacements doux, sur l'Agglomération de Bergerac et nous allons tous travailler dans le même sens. Le collectif « Se Déplacer à Bergerac » sera reçu très prochainement de façon à mettre en œuvre des choses concrètes sur Bergerac. On le sait, la ville de Bergerac est attractive. Elle est attractive en semaine avec des personnes qui viennent travailler en cœur de ville. Elle est attractive le samedi matin avec son marché sur le territoire Bergeracois et on a énormément de personnes qui viennent sur le marché de Bergerac. Et c'est vrai que le samedi après-midi on perd un petit peu en attractivité et donc nous devons accompagner celles et ceux qui souhaitent venir consommer, se promener, voir notre patrimoine sur la ville de Bergerac. Et donc c'est une mesure que nous avons prise dans le cadre de la campagne électorale. C'est une mesure d'accompagnement également pour les chefs d'entreprise du Bergeracois de façon à ce qu'il y ait un maximum de clients qui viennent sur Bergerac acheter dans les magasins, consommer. C'est l'une des premières raisons qui fait qu'il y a énormément de personnes qui vont, consommateurs, sur la Cavaille et sur Creysse, également sur les zones commerciales le samedi après-midi, et nous voulons inverser la tendance, faire revenir les personnes en centre-ville. Alors bien sûr ce qui est à court terme c'est l'usage de la voiture. Ça fait des décennies que tout est fait pour l'usage de la voiture sur l'ensemble du territoire, l'ensemble des aménagements urbains ont été faits pour les voitures. A nous de changer dès demain

l'ensemble des aménagements à Bergerac. Faisons en sorte que la voiture, le piéton, le cycliste, soient ensemble en toute sécurité et puissent naviguer d'un bout à l'autre de la Ville. C'est tout ce travail-là qu'on va faire ensemble Monsieur Frel, j'en suis sûr, dans de bonnes conditions de travail, aussi bien dans la ville de Bergerac que sur l'Agglomération.

M. le Président : Merci Jonathan. Monsieur Dubois.

M. Dubois : Je suis tout à fait pour cette délibération mais il y a un mot qui me choque quand même, c'est gratuité. Rien n'est gratuit à Bergerac que je sache et le stationnement non plus. Je pense que c'est un peu tromper les gens de Bergerac en utilisant ce terme parce que cet argent, ce sera l'argent des impôts pour indemniser la SAGS. J'aurais préféré un terme non payant, ça aurait été quand même beaucoup mieux et on ne trompe personne. Mais je voterai bien sûr pour.

M. le Président : Merci. Pour compléter, vous anticipez un peu Monsieur Dubois, mais vous savez que l'année passée on avait instauré cette idée qui était dans les esprits, de la navette avec un cadencement et Lionel tu le rappelais tout à l'heure. Donc on a pu constater, malgré les incertitudes au départ, que c'était une vraie bonne idée. C'est quelque chose sur laquelle on compte vraiment travailler dans les semaines qui viennent, comme le rappelait Jonathan, et je vois Thierry Auroy-Peytou qui opine du chef, on est vraiment là-dessus parce que l'idée c'est de franchir le cap par rapport à ces déplacements urbains. On est aujourd'hui sur une Communauté d'Agglomération certes, mais une Communauté d'Agglomération particulière où il faut qu'on trouve la bonne stratégie pour faire en sorte que les gens utilisent ces transports en commun, et jusqu'alors on ne l'avait pas trouvée. On l'aurait, semble-t-il, trouvée avec cette idée de navette et de boucles, et on va travailler dans les semaines qui viennent sur l'idée de dupliquer ces boucles et ces navettes. Il faudra, et ça personne ne pourra le contester, aller et permettre à nos concitoyens du centre-ville d'aller jusqu'à Aqualud, notamment les plus jeunes. Donc il faudra vraiment que demain il existe une boucle permettant ce circuit-là. Et ces boucles-là, elles permettront aussi, je n'ai aucun doute là-dessus, aux habitants de la Communauté d'Agglomération de laisser leur voiture en dehors de l'espace urbain pour justement aller faire tourner l'économie bergeracoise. On ne va pas aller tout de suite sur ce sujet mais c'est la feuille de route que nous avons développée avec le Vice-Président chargé des transports pour les semaines qui viennent, et il faudra vraiment se pencher sur cette idée de navettes et de boucles. Alors la gratuité Monsieur Dubois, aujourd'hui quand vous avez un budget de 8 ou 900 000 € et que vous avez 30 000 € de recettes, certes ces recettes sont à considérer, mais comme je viens de le dire, à un moment on est dans une situation particulière, on n'est pas à Périgueux ou dans une grande métropole, et si on veut que ces déplacements urbains aient un vrai intérêt pour nos concitoyens, peut-être que la gratuité fera partie des dispositifs qui feront que ce sera plus simple. Parce que quand on considère 30 000 € de recettes, il y a aussi les dépenses en face. Le coût à faire percevoir, les tickets, le temps que passent les chauffeurs, la régie pour traiter ces recettes. Donc on voit bien que ce n'est pas le principal intérêt. L'intérêt c'est la qualité du service qu'on peut proposer à nos concitoyens et qui fera que ces bus seront peut-être moins vides demain qu'ils ne l'étaient précédemment. Voilà un peu sur cette stratégie qu'on doit développer dans les mois qui viennent.

Sur cette subvention de 40 000 €,

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité ?

DELIBERATION ET VOTE

Afin de soutenir l'activité économique sur le territoire communautaire à la suite de la crise sanitaire, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a souhaité mettre en place un ensemble de mesure : participation aux plans régional et départemental de relance, opération « Resto CAB », création d'un fonds de concours pour les communes, mise en place d'une enveloppe pour des achats « locaux » et des travaux supplémentaires dans les bâtiments communautaires, ...

Afin de favoriser le commerce du centre-ville de Bergerac, la Ville de Bergerac a souhaité mettre en place un dispositif pour la gratuité du stationnement en centre-ville à certaines périodes de l'année (1h en semaine et gratuité le samedi après-midi) pour un coût total de 125 000 €.

Dans le cadre du plan de relance communautaire voté le 22 juin dernier, une somme de 40 000 € avait également été prévue afin de participer au financement de cette opération.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à approuver le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 40 000 € à la Ville de Bergerac et à inscrire les crédits correspondants au budget.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 3 abstentions.

M. le Président : Je vais passer la parole à Pascal Delteil pour les délégations par le Conseil Communautaire au Président.

Attribution de délégations par le Conseil Communautaire au Président

D 2020 – 121

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Il s'agit d'attribuer au Président par le Conseil Communautaire des délégations. Les articles L52-11 et 10 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales définissent la liste des missions qui peuvent être déléguées par l'assemblée au Président afin de faciliter la gestion quotidienne de la Communauté d'Agglomération. Au regard des compétences aujourd'hui exercées par la CAB, la liste des domaines de compétences pouvant être délégués et présentés ci-dessous. Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président doit formellement informer l'assemblée de toutes les décisions qu'il a prises par délégation de l'assemblée. Le Président est, par délégation du Conseil Communautaire, chargé de tout ou partie et pour la durée de son mandat : d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires ; de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voiries et autres lieux publics, et d'une manière générale l'ensemble des droits prévus au profit de la

communauté qui n'ont pas un caractère fiscal. Le Conseil Communautaire n'entend pas déterminer d'autres limites à la fixation par le Président des tarifs concernés que celles établies par la loi, le règlement et les principes généraux de droit. De procéder à la réalisation des emprunts pendant toute la durée du mandat pour financer tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. De contracter tout emprunt à court terme, moyen ou long terme à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière pouvant comporter un différé d'amortissement. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable. La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts. Des droits de tirage échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation. La possibilité d'allonger la durée du prêt. La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement. De conclure tous les avenants destinés à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus. De réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts pendant la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies et de passer à cet effet des actes nécessaires. De procéder à des remboursements anticipés des emprunts en cours avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur ; et de contracter éventuellement tout contrat de prêts, de substitution pour refinancer les capitaux restants dus, et le cas échéant les indemnités compensatrices. Plus généralement, de décider de toute opération financière utile à la gestion des emprunts. De prendre les décisions mentionnées au 3 de l'article L1618-2 en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions de l'article L222-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions de ce même article à passer à cet effet les actes nécessaires. De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget. De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans. De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes. De créer, de modifier ou de supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. De décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués ou huissiers de justice et experts. De fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux les domaines, le montant des offres de la communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes. De fixer les reprises d'alignement en application du document d'urbanisme. D'exercer au nom de la communauté les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la communauté en soit titulaire ou délégataire. De déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Communautaire. D'intenter au nom de la communauté, aussi bien devant les juridictions de l'ordre judiciaire, que celles de l'ordre administrative les actions en justice nécessaires pour défendre devant toutes juridictions compétentes les intérêts moraux et matériels de la communauté des élus communautaires et du personnel communautaire dans le cadre de leurs fonctions d'une façon générale et notamment faire respecter les clauses des contrats, assurer la protection due au personnel et aux membres du Conseil Communautaire. Défendre les droits et libertés de la Communauté. Assurer le respect de toutes les règles de droit

édictees dans le domaine de compétence de la communauté et du Président, notamment en ce qui concerne l'urbanisme. Défendre les intérêts de la communauté dans toutes les affaires ayant des incidences financières pour elle. Assurer la protection et le respect du domaine public et privé de la communauté. Demander l'indemnisation des préjudices subis par la communauté en cas de refus d'exécution des arrêtés du Président. Demander l'indemnisation des préjudices subis en cas de refus du concours de la force publique pour l'exécution des décisions de justice. Se constituer partie civile devant une juridiction pénale pour obtenir réparation des préjudices de tout ordre subi par la Communauté. Défendre dans toute action intentée contre la communauté de façon générale, tant devant les juridictions judiciaires qu'administrative, et notamment défendre dans toute action mettant en cause le Président ou ses Vice-Présidents, les Conseillers Communautaires à l'occasion de leurs fonctions propres ou de celles qui leur sont déléguées au-delà de leurs fonctions, s'il est établi que les préjudices ont un lien avec elles. Défendre dans toute action mettant en cause les fonctions en raison de leurs fonctions et défendre contre tout déferé préfectoral. Poursuivre les actions tant en demande qu'en défense, en appel et en cassation, en tant que de besoin quelle que soit la juridiction au niveau de l'instance. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 3,5 millions d'euros. D'exercer au nom de la communauté, et dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme. D'exercer au nom de la communauté le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. De prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics archéologiques préventive prescrite pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté. D'autoriser au nom de la communauté le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions pour toutes les opérations inscrites au budget.

En conséquence, les membres du Conseil Communautaire sont invités à fixer comme indiqué ci-dessus, et dont la lecture vient d'être faite, les missions et compétences que le Président pourra exercer par voie de délégation.

M. le Président : Merci Pascal. C'est ce que nous avons précédemment. Vous avez des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Les articles L 5211-10 et L 2122-22 du CGCT définissent la liste des missions qui peuvent être déléguées par l'assemblée au Président afin de faciliter la gestion quotidienne de la communauté d'agglomération.

Au regard des compétences aujourd'hui exercées par la CAB, la liste des domaines de compétences pouvant être délégués est présentée ci-dessous.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président doit formellement informer l'assemblée de toutes les décisions qu'il a prises par délégation de l'assemblée.

Le Président, est par délégation du Conseil Communautaire, chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires ;

2) De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, l'ensemble des droits prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal. Le Conseil Communautaire n'entend pas déterminer d'autres limites à la fixation par le Président des tarifs concernés que celles établies par la loi, le règlement et les principes généraux du droit ;

3) De procéder à la réalisation des emprunts, pendant toute la durée du mandat, pour financer tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. :

- de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
 - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
 - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
 - de réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts pendant la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies et de passer à cet effet les actes nécessaires :
 - de procéder à des remboursements anticipés des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et de contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices,
 - plus généralement, de décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
 - de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions du a) de l'article L 222-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous

réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7) De créer, de modifier et de supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) D'exercer, au nom de la Communauté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Communautaire ;
- 16) D'intenter au nom de la Communauté aussi bien devant les juridictions de l'Ordre Judiciaire que celles de l'ordre Administratif les actions en justice nécessaires pour :
 - a. Défendre devant toutes juridictions compétentes les intérêts moraux et matériels de la Communauté, des élus communautaires et du personnel communautaire, dans le cadre de leurs fonctions, d'une façon générale, et notamment :
 - faire respecter les clauses des contrats,
 - assurer la protection due au personnel et aux membres du Conseil Communautaire, défendre les droits et libertés de la Communauté,
 - assurer le respect de toutes les règles de droit édictée dans le domaine de compétence de la Communauté et du Président (notamment en ce qui concerne l'urbanisme),

- défendre les intérêts de la Communauté dans toute affaire ayant des incidences financières pour elle,
- assurer la protection et le respect du domaine public et privé de la Communauté, demander l'indemnisation des préjudices subis par la Communauté en cas de refus d'exécution des arrêtés du Président,
- demander l'indemnisation des préjudices subis en cas de refus du concours de la force publique pour exécution des décisions de justice,
- se constituer partie civile devant la juridiction pénale pour obtenir réparation des préjudices de tous ordres subis par la Communauté.

b. Défendre dans toute action intentée contre la Communauté d'une façon générale tant devant les juridictions Judiciaires qu'Administratives et notamment :

- défendre dans toute action mettant en cause le Président ou ses Vice-présidents, les conseillers communautaires, à l'occasion de leurs fonctions propres ou de celles qui leurs sont déléguées, au-delà de leurs fonctions s'il est établi que les préjudices ont un lien avec elles,
 - défendre dans toute action mettant en cause les fonctionnaires en raison de leurs fonctions,
 - défendre contre tout déféré préfectoral.

c. Poursuivre les actions, tant en demande qu'en défense, en appel et en cassation, en tant que de besoin, quelle que soit la juridiction ou niveau d'instance

20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3,5 millions d'euros ;

21) D'exercer, au nom de la Communauté et dans les conditions fixées par le conseil communautaire, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22) D'exercer au nom de la Communauté le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

23) De prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté.

24) D'autoriser au nom de la communauté le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

26) De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, pour toutes les opérations inscrites au budget.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à fixer comme indiqués sur la liste présentée en annexe les missions et compétences que le Président pourra exercer par voie de délégation.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour.

M. le Président : On va rentrer dans la série des désignations aux syndicats et aux commissions diverses. Sur la Commission d'Appel d'Offre dans un premier temps.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la Commission d'Appel d'Offres

D 2020 – 122

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : On vous propose, vous savez qu'il s'agit d'un scrutin de liste, on vous propose la liste suivante : le Président de droit, c'est le Président de cette Commission. Donc son représentant, proposé Jean-Claude Portolan. Dans les titulaires Madame Molleton, Monsieur Fray, Monsieur Bordenave et Monsieur Bourdin ainsi que Monsieur Chapellet, 5 titulaires. Et les suppléants : Olivier Dupuy, Jean-François Jeante, Luc Mammes, Paul Fauvel et Catherine Laroche. On a essayé de répondre un petit peu à toutes les sollicitations.

Est-ce qu'il y a une autre liste d'ailleurs proposée par rapport à cette Commission d'Appel d'Offres ? Il n'y en a pas. Est-ce que vous avez des remarques, des questions ? Non plus. Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Il s'agit d'élire 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants. Le vote s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il est fait appel à candidature par liste qui peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée.

S'il n'y a qu'une seule liste comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, il n'y a pas de vote et les candidats sont déclarés élus immédiatement.

Il est fait appel à candidature.

Une seule liste est candidate.

Titulaires :

Roland FRAY
Christian BORDENAVE
Jean-Jacques CHAPELLET
Marjorie MOLLETON
Sébastien BOURDIN

Suppléants :

Olivier DUPUY
Jean-François JEANTE
Luc MAMMES
Paul FAUVEL
Catherine LAROCHE

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

La liste candidate est élue par 68 voix pour.

M. le Président : Je vous remercie, elle va pouvoir se mettre au travail rapidement.
Désignation du Président du GAL, c'est Jonathan Prioleaud.

Désignation du Président du Groupe d'Action Locale Grand Bergeracois

D 2020 – 123

RAPPORTEUR : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Prioleaud : Merci Monsieur le Président. Effectivement le Groupe d'Action Locale du Grand Bergeracois, qui est en charge de la gestion du programme 2014-2020 de Fonds Européen LEADER à l'échelle de Grand Bergeracois, dans le cadre d'un territoire de projets sur le bassin de vie. Je rappelle que le Grand Bergeracois, le Pays a été dissous et que la CAB a repris l'ensemble de ses missions. Ce qui vous est proposé c'est que le Président du GAL et le Président du Comité de Programmation de celui-ci, il est donc proposé au Conseil Communautaire que Monsieur Frédéric Delmarès, Président de la Communauté d'Agglomération, soit également Président du Groupe d'Action Locale du Grand Bergeracois.

M. le Président : Merci Jonathan. Je vous rappelle que le fonctionnement du Pays sous forme associative a été repris à la Communauté d'Agglomération et par convention nous travaillons avec les 3 EPCI limitrophes de notre territoire, la CCBDP, Portes Sud et la Communauté de Montaigne, Montravel et Gurson. On a des perspectives aussi de travail en commun un peu plus approfondi, notamment sur des questions éventuellement d'urbanisme, des choses comme ça à venir. Il y a un comité de pilotage qui existe au-delà du format des rencontres fréquentes avec les présidents. Ce comité de pilotage essaie de faire fonctionner et notamment a permis la signature unanime du contrat de redynamisation avec la Région l'année passée, avec un peu de retard donc il va falloir rapidement se remettre au boulot pour le prochain contrat qui arrive assez vite, pour la fin de l'année prochaine. Et là, il s'agit de gérer les fonds LEADER, et généralement le Président de la structure porteuse, la CAB, est Président du GAL. Précédemment c'était le Président de l'association, Jérôme Bétaille qui était Président du GAL. Il y a un comité de suivi qui réunit à la fois des élus et la société civile de manière significative pour statuer sur les dossiers qui sont souvent de nature privée d'ailleurs pour bénéficier de ces fonds. L'enveloppe est quasiment consommée

sur le précédent programme. Peut-être y aura-t-il des reliquats sur d'autres contrats qui n'ont pas utilisé la totalité de ces fonds. Si vous avez des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par des Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de développement rural de la Région Nouvelle-Aquitaine signée entre, le Groupe d'Action Locale (GAL) Grand Bergeracois, l'Autorité de Gestion (AG) Région Nouvelle-Aquitaine et l'Organisme Payeur (OP) Agence de Services et de Paiement (ASP) en date du 27 mai 2016 et ses avenants ;

Vu la délibération n° 2018-165 du 28 juin 2018 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise précisant qu'elle devient la structure porteuse du Groupe d'Action Locale du Grand Bergeracois ;

Vu le règlement intérieur du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) du Grand Bergeracois ;

Vu le procès-verbal du 11 juillet 2020 relatif à l'élection M. Frédéric DELMARÈS, en tant que Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;

A la suite des élections municipales et communautaire, le Président du Groupe d'Action Locale (GAL) Grand Bergeracois doit être désigné.

Le GAL a en charge la gestion du programme 2014-2020 de fonds européen LEADER à l'échelle du Grand Bergeracois.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise est structure porteuse du GAL. Le Président est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL.

Le Président du GAL est le Président du Comité de Programmation du GAL.

PROPOSITION :

Il est proposé au conseil communautaire que M. Frédéric DELMARÈS, Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise soit Président du Groupe d'Action Locale Grand Bergeracois.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour.

M. le Président : Il s'agit d'avancer dans les désignations dans les divers organismes extérieurs, et c'est Pascal Delteil qui continue.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans divers organismes extérieurs
--

D 2020 – 124

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants qui siégeront dans les organismes extérieurs au sein desquels la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est représentée. Après avoir fait l'appel à candidatures, donc le vote s'effectue à bulletins secrets sauf si le Conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement. Je vais vous faire des propositions et s'il y a d'autres candidats, qu'ils ne manifestent au fur et à mesure de la lecture.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être représentée dans divers organismes. Je vais commencer par le Centre de Formation des Apprentis du Grand Bergeracois, où il faut 1 titulaire. Il vous est proposé Cyril Goubie.

CLIC EURENCO, BNC, MARY ARM : 1 titulaire, il vous est proposé Frédéric Delmarès .

Centre National d'Action Sociale : 1 titulaire, il vous est proposé Pascal Delteil.

Collège Eugène le Roy Bergerac : 1 titulaire – 1 suppléant. Il vous est proposé Christine François en titulaire ; et Thierry Auroy Peytou en suppléant.

Collège Henri IV Bergerac : 1 titulaire – 1 suppléant. Il vous est proposé Fabien Ruet en titulaire ; Francis Papatanasios en suppléant.

Collège Jacques Prévert – Bergerac : 1 titulaire – 1 suppléant. Titulaire, Paul Fauvel ; et en suppléant Jean Claude Bonnamy.

Collège Max Bramerie - La Force : 1 titulaire – 1 suppléant. Il vous est proposé Céline Bracco en titulaire ; Marion Serra Ogonna en suppléante.

Commission Consultative Economique de l'Aéroport : 1 titulaire, il vous est proposé Fabien Ruet

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) : 3 représentants. Il vous est proposé Frédéric Delmarès, Daniel Rabat, Jean Pierre Cazes.

Commission Locale de l'Eau : 1 titulaire, il vous est proposé Marc Léturgie.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : 1 représentant pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. En titulaire, il vous est proposé Jean-Louis Dessalles.

Commission de suivi entreprise Brezac : 1 titulaire - 1 suppléant. Il vous est proposé en titulaire Arnaud Delair ; en suppléant Christophe Gauthier.

Commission Locale du site patrimonial (AVAP – SPR de Bergerac) : 5 titulaires – 5 suppléants

Membres titulaires de droit : Frédéric Delmarès et Jonathan Prioleaud

Désignation de leurs suppléants : Christian Bordenave et Michelle Dorange

5 titulaires :

Marion Serra Ogbonna

Michaël Destombes

Michel Delfieux

Pascal Liabaste

Roland Fray

5 suppléants :

Marc Léturgie

Serge Pradier

Marjorie Molleton

Alain Plazzi

Jean Claude Portolan

Conseil d'exploitation des Transports Urbains Bergeracois : 7 titulaires – 7 suppléants

7 titulaires :

Thierry Auroy Peytou

Christophe Gauthier

Arnaud Delair

Jean-Claude Bonnamy

Stéphane Fradin

Fabien Ruet

Alain Plazzi

7 Suppléants :

Olivier Dupuy

Jean-Jacques Chapellet

Marc Léturgie

Didier Capuron

Michelle Dorange

Nathalie Trapy

Céline Bracco

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : 1 titulaire – 1 suppléant. Titulaire, il vous est proposé Fatiha Bancal ; suppléante Marie-Hélène Scotti.

Conseil de surveillance de l'hôpital : 1 titulaire – 1 suppléant. Titulaire, il vous est proposé Olivier Dupuy ; suppléante Laurence Rouan.

Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine : 1 titulaire – 1 suppléant. Il vous est proposé en titulaire Christian Bordenave ; en suppléant Frédéric Delmarès.

Lycée d'Enseignement Professionnel Jean Capelle : 1 titulaire – 1 suppléant. Il vous est proposé en titulaire Hélène Lehmann ; en suppléant Lionel Frel.

M. Frel : Juste une précision, je ne suis pas candidat, la déontologie professionnelle de mon métier me l'interdit, de représenter dans les établissements scolaires.

M. Delteil : D'accord. Donc il faudrait un autre suppléant.

M. le Président : Y a-t-il un autre candidat pour être suppléant à ce poste pour remplacer Monsieur Frel ? Olivier ? Monsieur Dupuy se propose. Y a-t-il des objections ? Il n'y en a pas. On note ça.

M. Delteil : Lycée des Métiers : 1 titulaire – 1 suppléant. Titulaire, il vous est proposé Jacqueline Simonnet ; suppléant Paul Fauvel.

Lycée Maine de Biran : 1 titulaire – 1 suppléant. Il vous est proposé en titulaire Emmanuel Guichard ; en suppléante Julie Tégorizo.

Maison Nouvelle Aquitaine : 1 titulaire – 1 suppléant. Titulaire, il vous est proposé Pascal Prévot ; suppléant Frédéric Delmarès.

Mission Locale : 3 titulaires. Il vous est proposé :

Cyril Goubie
Alain Castang
Marie- Hélène Scotti

Office de Tourisme Dordogne Sud : 8 titulaires – 8 suppléants

Titulaires :

Roland Fray
Jean Jacques Chapellet
Frédéric Delmarès
Jonathan Prioleaud
Daniel Rabat
Pascal Prévot
Laurence Rouan
Jean-Michel Dreuil

Suppléants :

Jean François Jeante
Marc Léturgie
Didier Capuron
Michelle Dorange
Stéphane Géraud
Jean-Claude Bonnamy
Alain Castang
Luc Mammes

Overlook : 1 titulaire – 1 suppléant. En titulaire il vous est proposé Laurence Rouan ; en suppléante Marie Lasserre.

SEM Urbalys Habitat : 1 titulaire, il vous est proposé Éric Prola.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3)
--

D 2020 – 125

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) :

Secteur 5 : 32 communes :

5 titulaires et 5 suppléants pour Bergerac

2 titulaires et 2 suppléants pour Prigonrieux

1 titulaire et 1 suppléant pour chacune des 30 autres communes

Secteur 6 : 6 communes :

Bosset, Fraisse, Lunas, Monfaucon, Saint-Georges de Blancaneix et Saint-Géry :

2 titulaires et 2 suppléants pour chacune de ces communes

BERGERAC	5	Jonathan PRIOLEAUD Jean-Pierre CAZES Christian BORDENAVE Alain PLAZZI Josie BAYLE	Marie-Lise POTRON Marie LASSERRE Florence MALGAT Gérald TRAPY Fatiha BANCAL
BOUNIAGUES	1	George BASSI	Damien MATTERA
COLOMBIER	1	Marjorie MOLLETON	Grégori GOOSSENS
COURS DE PILE	1	André ZAVAN	Didier RUDELIN
CREYSSE	1	Sylviane KOOB	Candy BANIZETTE
CUNEGES	1	Sylvie RIVIERE	Luc MAMMES
LE FLEIX	1	Claude BECQUET	Didier MARCON
LA FORCE	1	Dorothee WALLARD	Michel HOUDUSSE
GAGEAC ET ROUILLAC	1	Lionel JOURDAS	Frédéric GABARD
GARDONNE	1	Frédéric GAUTHIER	Béatrice FEYTOUT
GINESTET	1	Claudette BIGOT	Muriel SIERRA
LAMONZIE MONTASTRUC	1	Denis HANSEN	Myriam DE SOUZA
LAMONZIE SAINT MARTIN	1	Bruno NOREVE	Jacques BORSATO
LEMBRAS	1	Ginette MURAT	Vivi PINOTTI
MESCOULES	1	Fabienne CARIE	Floriane GUICHARD
MONBAZILLAC	1	Alain PREVOST	Pascal PREVOT
MONESTIER	1	Claude SAUVAGE	Joanna PFISTER
MOULEYDIER	1	Roseline HELLE	Jean Luc BOUCHILLOUX
POMPORT	1	Francine MAUMY	Pierre PELLETANT
PRIGONRIEUX	2	Lionel WAVRANT Marion SERRA OGBONNA	Michel SEJOURNE Nathalie TRAPY
QUEYSSAC	1	René LAVAYSSIER	Anne GRAUX
RAZAC DE SAUSSIGNAC	1	René VISENTINI	Philippe MILARD
RIBAGNAC	1	Gilbert RONDONNIER	Christine LABLEIGNE
ROUFFIGNAC DE SIGOULES	1	Alain CASTANG	Yannick LESCOT
SAINT GERMAIN ET MONS	1	Éric LARGE	Michel LACOMBE
SAINT LAURENT DES VIGNES	1	Florence TEOLDI	Dominique TREMBLET
SAINT NEXANS	1	Pascal MOHEN	Marylène DUSSUTOUR
SAINT PIERRE D'EYRAUD	1	Joëlle PARSAT	Jean-Pierre FAURE
SAINT SAUVEUR DE BERGERAC	1	Roland FRAY	Pauline GUIBAL
SAUSSIGNAC	1	Arnaud DABJAT	Philippe GREGOIRE
SIGOULES	1	Jean Louis DESSALLES	Rainer Maria HANKEL

<i>THENAC</i>	1	Jean-Jacques CHAPELLET	Jean-Marc PIAZETTA
<i>BOSSET</i>	2	Marie Claire BREMONT Laurent MERCHANT	Roland GUY Anne Marie BARON
<i>FRAISSE</i>	2	Armelle VILLAUD Christophe GAUTHIER	Sylvie ROYER Serge PHILIS
<i>LUNAS</i>	2	Pascal LIABASTE Dominique PIGEON	Patrick GIMENEZ Christian COUSTY
<i>MONFAUCON</i>	2	Thierry BORDERIE Nathalie GEROMIN	Christophe MARGONTIER Martine REQUIER
<i>SAINT GEORGES DE BLANCANEIX</i>	2	Gérard LEVEQUE Francis BLONDIN	Jean-Louis INTROVIGNE William DESPUJOLS
<i>SAINT GERY</i>	2	Romain GUIONIE Sylvie LECOQ	Bruno GUERRIER Sébastien BOURDIN

Commission d'indemnisation de commerçants : 2 titulaires

Membres titulaires de droit : Frédéric Delmarès, Jonathan Prioleaud et Jean Jacques Chapellet. Après les 2 titulaires, il vous est proposé Michel Delfieux et Jean Pierre Cazes.

Désignation des représentants de la communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD)
--

D 2020 – 126

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) : 5 titulaires et 5 suppléants.

En titulaires, il vous est proposé : Eric Bichaud (adjoint Lembras) – Jonathan Prioleaud – Thierry Auroy Peytou – Marion Serra Ogbonna – Fabien Ruet.

En suppléants, il vous est proposé : Alain Castang – Jean Pierre Cazes – Daniel Rabat – Pascal Prévot – Marc Léturgie.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracoise (SYCOTEB)

D 2020 – 127

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracoise (SYCOTEB) :

24 TITULAIRES :

Marie-Pierre Pons *Creysse*
Christian Bordenave
Pascal Delteil
Jean-Pierre Fray *Lamonzie st martin*
Joël Hellian *Lembras*
Alain Prévost *Monbazillac*
Daniel Cots *St Nexans*
Dominique Tremblet *St Laurent des vignes*
Serge Pradier
Olivier Dupuy
Didier Capuron
Jean-Jacques Chapellet
Jean louis Dessalles
Jean-Pierre Faure
Jean-Michel Dreuil
Michel Delfieux
Romain Guionie *St Gery*
Marjorie Molleton
Alain Castang
René Visentini
Roland Fray
George Bassi
Daniel Rabat
Anthony Castaing

12 SUPLEANTS :

Christophe Gauthier
Laurence Marc (*Queyssac*)
Pascal Liabaste
Michel Martinet (*Ginestet*)
Francis Blondin
Arnaud Delair
Roland Guy (*Bosset*)
Philippe Puyponchet
Sylvie Rivière (*Cunèges*)

Cédric Lougrat
Patrick Vergnol
Michelle Dorange

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (SMCRDD)

D 2020 – 128

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (SMCRDD) : 2 titulaires – 2 suppléants. Titulaires, il vous est proposé Nathalie Trapy-Julie Tégorizo. 2 suppléants : Serge Pradier – Laurence Rouan.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN)

D 2020 – 129

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) : 2 titulaires – 2 suppléants

- 2 titulaires : Alain Castang – Jean-Jacques Chapellet
- 2 suppléants : Emmanuel Guichard – Stéphane Fradin

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte Dropt Aval

D 2020 – 130

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Mixte Dropt Aval : 5 titulaires – 5 suppléants

Titulaires : Jean-Marc Piazzetta (Thénac) - Floriane Guichard (Mescoules) - Norbert Auvray (Sigoulès) – Cédric Lougrat – Damien Mattera (Bouniagues)
Suppléants : Frédéric Gispalou (Thénac) - Nathalie Lagassié (Mescoules) - Jean-Louis Dessalles (Sigoulès) – Aurélie Barès (Ribagnac) – Georges Bassi

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Dordogne Pourpre

D 2020 – 131

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable (SIAEP) Dordogne Pourpre :
9 COMMUNES CAB 6 COMMUNES HORS CAB

Bergerac : 2 titulaires- 2 suppléants

TITULAIRES : Marc Léturgie – Alain Plazzi

SUPPLEANTS : Michaël Destombes – Florence Malgat

Creysse : 2 titulaires- 2 suppléants

TITULAIRES : Frédéric Delmarès – Sylviane Koob

SUPPLEANTS : Frédéric Leblanc – Joël Le Roy

Ginestet : 2 titulaires- 2 suppléants

TITULAIRES : Philippe Casagrande – Emmanuel Reclus

SUPPLEANTS : Jean Luc Sirvin – Claudette Bigot

Lamonzie-Montastruc : 2 titulaires- 2 suppléants

TITULAIRES : Sandra Jégu – Jérôme Le Nue

SUPPLEANTS : Jean-Michel Dreuil – Alain Legay

Lembras : 2 titulaires- 2 suppléants

TITULAIRES : Éric Bichaud - Ginette Murat

SUPPLEANTS : Vivi Pinotti – Denis Terreaux

Lunas : 2 titulaires- 2 suppléants

TITULAIRES : Christian Cousty – Patrick Gimenez

SUPPLEANTS : Alain Banqui – Hélène Colas

Mouleydier : 2 titulaires- 2 suppléants

TITULAIRES : Michel Delfieux – Pascal Coffin

SUPPLEANTS : Roseline Helle – Bernard Petit

Queyssac : 2 titulaires- 2 suppléants

TITULAIRES : Jean Pierre Debregeas – Laurence Marc

SUPPLEANTS : Francis Papatanasios – René Lavayssière

Saint-Sauveur : 2 titulaires- 2 suppléants

TITULAIRES : Christian Sauvanet – Michel Roussel

SUPPLEANTS : Xavier Malecot – Richard Fontarneau

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Coteaux Sud Bergeracois

D 2020 – 132

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable (SIAEP) Coteaux Sud Bergeracois :

Bouniagues : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Queyral Francis – Lassudrie Serge

Suppléants : Damien Mattera – Georges Bassi

Colombier : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Christian Fauverte – Ludovic Heugas

Suppléants : Marjorie Molleton – Thierry Touzeau

Cours-de-Pile : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Didier Capuron – Pierre Beaudeau

Suppléants : David Bacherer – André Zavan

Cunèges : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Sylvie Rivière – Céline Sauvestre

Suppléants : Céline Borderie – Florence Mérieux

Gageac-et-Rouillac : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Philippe Puyponchet – Lionel Jourdas

Suppléants : Gilbert Mifsud – Mélanie Mesplede

Lamonzie-Saint-Martin : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Jean Pierre Fray- Amandine Fonsegrive

Suppléants : Patrice Doublet – Natacha Murat Grévin

Mescoules : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Emmanuel Guichard – Gaétan Lachot

Suppléants : Jérémy Garrigue – Damien Bosselut

Monbazillac : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Stéphane Géraud – Alain Prévost

Suppléants : Pascal Prévot – Martine Duperret

Monestier : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Patrick Vergnol – Marie-Agnès Brouilleaud

Suppléants : Thomas Poirot – Françoise Dulac

Pomport : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Francine Maumy – Véronique Monbouche

Suppléants : Hervé Arbogast – Francette Alexis

Razac-de-Saussignac : 2 titulaires- 2 suppléants

Titulaires : René Visentini – Philippe Milard

Suppléants : Jeanine Saulière – Jean Christophe Roulet

Ribagnac : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Christine Lableigne – Gilbert Rondonnier

Suppléants : Patrice Privat - Gilbert Larque

Rouffignac-de-Sigoulès : 2 titulaires - 2 suppléants

Titulaires : Bernard Alinier – Alain Castang
Suppléants : Christophe Gubala – Alain Pellizer
Saint-Germain-et-Mons : 2 titulaires - 2 suppléants
Titulaires : Michel Lacombe – Nicolas Mateu
Suppléants : Alain Naslis – Henri Delhal
Saint Laurent-des-Vignes : 2 titulaires - 2 suppléants
Titulaires : Dominique Tremblet – Didier Chaussade
Suppléants : Jean-Claude Portolan – Marie-Hélène Lasserre
Saint Nexans : 2 titulaires - 2 suppléants
Titulaires : Roger Péraud – Kristy Cammaerts
Suppléants : Daniel Cots – Stéphanie Vallejo-Pasquet
Saussignac : 2 titulaires - 2 suppléants
Titulaires : Philippe Grégoire – Elsa Clavel
Suppléants : Julie Béchieau – Annabelle Degroote
Sigoulès-et-Flaugeac : 2 titulaires - 2 suppléants
Titulaires : Joël Pierron - Jean Michel Le Coz
Suppléants : Norbert Auvray – José Dominique
Thénac : 2 titulaires- 2 suppléants
Titulaire : Frédéric Duteil – Philippe Beylat
Suppléants : Guillaume Launay – Jean-Marc Piazzetta

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Mussidan Neuvic

D 2020 – 133

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable (SIAEP) Mussidan Neuvic :

Saint Gély :

2 titulaires : Sylvie Lecocq – Marie-Claude Noguera

2 suppléants : Philippe Lacouve – Chantal Ligneau

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable – SMDE 24

D 2020 – 134

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable

SIAEP SMDE 24 :

6 TITULAIRES – 6 SUPPLEANTS

TITULAIRES :

- Pascal Delteil
- Didier Cassier (St Pierre d'Eyraud)
- Nathalie Trapy
- Christophe Manton (Maufoncon)
- Serge Pradier
- Lionel Filet

SUPPLEANTS :

- Christelle Chateaunef (Gardonne)
- Christophe Gauthier
- Francis Blondin
- Marianne Cavard (Bosset)
- Didier Allard (La Force)
- Olivier Dupuy

Désignation des représentants de la communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte Indermodal Nouvelle Aquitaine
--

D 2020 – 135

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Mixte Indermodal Nouvelle Aquitaine (SMINA) : 1 titulaire – 1 suppléant.

1 titulaire : Thierry Auroy Peytou

1 suppléant : Arnaud Delair

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS)
--

D 2020 – 136

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS) : 2 titulaires – 2 suppléants

2 titulaires : Frédéric Delmarès – Fatiha Bancal

2 suppléants : Michelle Dorange – Serge Pradier

Désignation des représentants de la communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte ouvert Défense contre les Incendies de la Dordogne (DFCI)

D 2020 – 137

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil :

Syndicat mixte ouvert défense contre les incendies de la Dordogne (DFCI) :

3 titulaires : Christophe Gauthier – Jean-Claude Bonnamy – Dominique Pigeon

3 suppléants : Arnaud Delair – Lionel Lacombe – Francis Blondin

Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) : 2 titulaires – 2 suppléants

2 titulaires : Frédéric Delmarès – Jean-Jacques Chapellet

2 suppléants : Pascal Delteil – Daniel Rabat

M. le Président : Merci Pascal pour cette lecture. Je remercie Isabelle au nom de tout l'exécutif pour le travail qu'elle a fait avec vous pour aboutir à cette liste avec 2-3 imperfections mais on va les régler en coulisses. Est-ce qu'il y a des questions ou des contrariétés par rapport à ça ? Il n'y en a pas. On n'est pas très loin de ce que vous souhaitez.

S'il n'y a pas de remarques, je propose de voter tout ça en bloc. S'il n'y a pas d'autres candidatures, s'il n'y a pas de remarques, ça vous va ?

Qui vote contre ? Monsieur Dubois vous êtes contre ? D'accord. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans divers organismes extérieurs

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants qui siègeront dans organismes extérieurs au sein desquels la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est représentée.

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations dans les organismes extérieurs ci-dessous :

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DU GRAND BERGERACOIS :

Il s'agit de désigner 1 titulaire par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidature proposée :

Cyril GOUBIE

CLIC EURENCO, BNC, MARY ARM :

Il s'agit de désigner 1 titulaire par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidature proposée :

Frédéric DELMARES

CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE :

Il s'agit de désigner 1 titulaire par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidature proposée :

Pascal DELTEIL

COLLEGE EUGENE LE ROY - BERGERAC :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Christine FRANCOIS

Suppléant : Thierry AUROY-PEYTOU

COLLEGE HENRI IV - BERGERAC :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Fabien RUET

Suppléant : Francis PAPATANASIOS

COLLEGE JACQUES PREVERT – BERGERAC :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Paul FAUVEL

Suppléant : Jean Claude BONNAMY

COLLEGE MAX BRAMERIE - LA FORCE :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Céline BRACCO

Suppléant : Marion SERRA OGBONNA

COMMISSION CONSULTATIVE ECONOMIQUE DE L'AEROPORT :

Il s'agit de désigner 1 titulaire par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidature proposée :

Titulaire : Fabien RUET

**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL : 3
représentants**

Il s'agit de désigner 3 représentants par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Frédéric DELMARES

Daniel RABAT

Jean Pierre CAZES

COMMISSION LOCALE DE L'EAU :

Il s'agit de désigner 1 titulaire par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidature proposée :

Titulaire : Marc LETURGIE

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :

Il s'agit de désigner 1 représentant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidature proposée :

Titulaire : Jean-Louis DESSALLES

COMMISSION DE SUIVI ENTREPRISE BREZAC :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Arnaud DELAIR

Suppléant : Christophe GAUTHIER

COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL (AVAP – SPR DE BERGERAC):

Il s'agit de désigner 5 titulaires et 5 suppléants par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Membres titulaires de droit : Frédéric DELMARES et Jonathan PRIOLEAUD

Désignation de leurs suppléants : Christian BORDENAVE et Michelle DORANGE

5 titulaires :

- Marion Serra OGBONNA
- Michaël DESTOMBES
- Michel DELFIEUX
- Pascal LIABASTE
- Roland FRAY

5 suppléants :

- Marc LETURGIE
- Serge PRADIER
- Marjorie MOLLETON
- Alain PLAZZI
- Jean Claude PORTOLAN

CONSEIL D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS URBAINS BERGERACOIS :

Il s'agit de désigner 7 titulaires et 7 suppléants par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

7 titulaires :

Thierry AUROY PEYTOU

7 Suppléants :

Olivier DUPUY

Christophe GAUTHIER
Arnaud DELAIR
Jean-Claude BONNAMY
Stéphane FRADIN
Fabien RUET
Alain PLAZZI

Jean-Jacques CHAPELLET
Marc LETURGIE
Didier CAPURON
Michelle DORANGE
Nathalie TRAPY
Céline BRACCO

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Fatiha BANCAL

Suppléant : Marie-Hélène SCOTTI

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Olivier DUPUY

Suppléant : Laurence ROUAN

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER Nouvelle Aquitaine :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Christian BORDENAVE

Suppléant : Frédéric DELMARES

LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL JEAN CAPELLE :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Hélène LEHMANN

Suppléant : Olivier DUPUY

LYCEE DES METIERS :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Jacqueline SIMONNET

Suppléant : Paul FAUVEL

LYCEE MAINE DE BIRAN :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Emmanuel GUICHARD

Suppléant : Julie TEJERIZO

MAISON NOUVELLE AQUITAINE :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Pascal PREVOT

Suppléant : Frédéric DELMARES

MISSION LOCALE :

Il s'agit de désigner 3 titulaires par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidature proposée :

Titulaires :

- Cyril GOUBIE

- Alain CASTANG
- Marie- Hélène SCOTTI

OFFICE DE TOURISME DE BERGERAC POURPRE :

Il s'agit de désigner 8 titulaires et 8 suppléants par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaires :

- Roland FRAY
- Jean Jacques CHAPPELLET
- Frédéric DELMARES
- Jonathan PRIOLEAUD
- Daniel RABAT
- Pascal PREVOT
- Laurence ROUAN
- Jean Michel DREUIL

Suppléants :

Jean François JEANTE
 Marc LETURGIE
 Didier CAPURON
 Michelle DORANGE
 Stéphane GERAUD
 Jean Claude BONNAMY
 Alain CASTANG
 Luc MAMMES

OVERLOOK :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Titulaire : Laurence ROUAN

Suppléant : Marie LASSERRE

SEM URBALYS HABITAT :

Il s'agit de désigner 1 titulaire par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidature proposée :

Titulaire : Éric PROLA

COMMISSION D'INDEMNISATION DE COMMERÇANTS :

Il s'agit de désigner 2 titulaires par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

Membres titulaires de droit : Frédéric DELMARES, Jonathan PRIOLEAUD et Jean Jacques CHAPPELLET

Titulaire : Michel DELFIEUX

Titulaire : Jean Pierre CAZES

COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) :

Il s'agit de désigner 2 titulaires et 2 suppléants par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

2 titulaires : Frédéric DELMARES – Jean-Jacques CHAPELLET

2 suppléants : Pascal DELTEIL – Daniel RABAT

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3)

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'agglomération qui siègeront au sein du Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3).

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Secteur 5 : 32 communes :

Il s'agit de désigner par un vote majoritaire :

5 titulaires et 5 suppléants pour Bergerac

2 titulaires et 2 suppléants pour Prigonrieux

1 titulaire et 1 suppléant pour chacune des 30 autres communes

Il est fait appel à candidature.

		TITULAIRES	SUPPLEANTS
BERGERAC	5	Jonathan PRIOLEAUD Jean-Pierre CAZES Christian BORDENAVE Alain PLAZZI Josie BAYLE	Marie-Lise POTRON Marie LASSERRE Florence MALGAT Gérald TRAPY Fatiha BANCAL
BOUNIAGUES	1	George BASSI	Damien MATTERA
COLOMBIER	1	Marjorie MOLLETON	Grégori GOOSSENS
COURS DE PILE	1	André ZAVAN	Didier RUDELIN
CREYSSE	1	Sylviane KOOB	Candy BANIZETTE
CUNEGES	1	Sylvie RIVIERE	Luc MAMMES
LE FLEIX	1	Claude BECQUET	Didier MARCON
LA FORCE	1	Dorothee WALLARD	Michel HOUDUSSE
GAGEAC ET ROUILLAC	1	Lionel JOURDAS	Frédéric GABARD
GARDONNE	1	Frédéric GAUTHIER	Béatrice FEYTOUT
GINESTET	1	Claudette BIGOT	Muriel SIERRA
LAMONZIE MONTASTRUC	1	Denis HANSSSEN	Myriam DE SOUZA
LAMONZIE SAINT MARTIN	1	Bruno NOREVE	Jacques BORSATO
LEMBRAS	1	Ginette MURAT	Geneviève PINOTTI
MESCOULES	1	Fabienne CARIE	Floriane GUICHARD
MONBAZILLAC	1	Alain PREVOST	Pascal PREVOT
MONESTIER	1	Claude SAUVAGE	Joanna PFISTER
MOULEYDIER	1	Roseline HELLE	Jean Luc BOUCHILLOUX
POMPORT	1	Francine MAUMY	Pierre PELLETANT
PRIGONRIEUX	2	Lionel WAVRANT Marion SERRA OGBONNA	Michel SEJOURNE Nathalie TRAPY
QUEYSSAC	1	René LAVAYSSIER	Anne GRAUX
RAZAC DE SAUSSIGNAC	1	René VISENTINI	Philippe MILARD
RIBAGNAC	1	Gilbert RONDONNIER	Christine LABLEIGNE
ROUFFIGNAC DE SIGOULES	1	Alain CASTANG	Yannick LESCOT
SAINT GERMAIN ET MONS	1	Éric LARGE	Michel LACOMBE
SAINT LAURENT DES VIGNES	1	Florence TEOLDI	Dominique TREMBLET
SAINT NEXANS	1	Pascal MOHEN	Marylène DUSSUTOUR
SAINT PIERRE D'EYRAUD	1	Joëlle PARSAT	Jean-Pierre FAURE
SAINT SAUVEUR DE BERGERAC	1	Roland FRAY	Pauline GUIBAL
SAUSSIGNAC	1	Arnaud DABJAT	Philippe GREGOIRE
SIGOULES	1	Jean Louis DESSALLES	Rainer Maria HANKEL
THENAC	1	Jean-Jacques CHAPELLET	Jean-Marc PIAZETTA

Secteur 6 : 6 communes :

Bosset, Fraisse, Lunas, Monfaucon, Saint Georges de Blancaneix et Saint G ry.

Il s'agit de d signer 2 titulaires et 2 suppl ants pour ces six communes.

Il est fait appel   candidature.

BOSSET	2	Marie Claire BREMONT Lawrence MERCHANT	Roland GUY Anne Marie BARON
FRAISSE	2	Armelle VILLAUD Christophe GAUTHIER	Sylvie ROYER Serge PHILIS
LUNAS	2	Pascal LIABASTE Dominique PIGEON	Patrick GIMENEZ Christian COUSTY
MONFAUCON	2	Thierry BORDERIE Nathalie GEROMIN	Christophe MARGONTIER Martine REQUIER
SAINT GEORGES DE BLANCANEIX	2	G�rard LEVEQUE Francis BLONDIN	Jean-Louis INTROVIGNE William DESPUJOLS
SAINT GERY	2	Romain GUIONIE Sylvie LECOQ	Bruno GUERRIER S�bastien BOURDIN

DECISION :

Adopt  par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

D signation des repr sentants de la communaut  d'Agglom ration Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD)

Il convient de d signer, par vote majoritaire, les d l gu s titulaires et suppl ants de la Communaut  d'Agglom ration Bergeracoise qui si geront au sein du Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD).

Apr s avoir fait appel   candidatures, le vote s'effectue   bulletin secret sauf si le conseil d cide   l'unanimit  de voter   main lev e. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est d clar   lu imm diatement.

Les conseillers communautaires d cident   l'unanimit  de voter   main lev e les repr sentations au sein de ce syndicat :

Il s'agit de d signer 5 titulaires et 5 suppl ants pour Bergerac par un vote majoritaire. Il est fait appel   candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

<u>5 Titulaires :</u> Eric BICHAUD Jonathan PRIOLEAUD Thierry AUROY PEYTOU Marion SERRA OGBONNA Fabien RUET	<u>5 Suppléants :</u> Alain CASTANG Jean Pierre CAZES Daniel RABAT Pascal PREVOT Marc LETURGIE
---	--

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracoise (SYCOTEB)

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui siègeront au sein du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SYCOTEB).

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Il s'agit de désigner 24 titulaires et 12 suppléants pour Bergerac par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

<u>24 TITULAIRES :</u> Marie-Pierre PONS Christian BORDENAVE Pascal DELTEIL Jean-Pierre FRAY Joël HELLIAN Alain PREVOST Daniel COTS Dominique TREMBLET Serge PRADIER Olivier DUPUY Didier CAPURON Jean-Jacques CHAPELLET Jean louis DESSALLES	<u>12 SUPPLEANTS :</u> Christophe GAUTHIER Laurence MARC Pascal LIABASTE Michel MARTINET Francis BLONDIN Arnaud DELAIR Roland GUY Philippe PUYPONCHET Sylvie RIVIERE Cédric LOUGRAT Patrick VERGNOL Michelle DORANGE
---	---

Jean-Pierre FAURE Jean-Michel DREUIL Michel DELFIEUX Romain GUIONIE Marjorie MOLLETON Alain CASTANG René VISENTINI Roland FRAY George BASSI Daniel RABAT Anthony CASTAING	
---	--

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (SMCRDD)

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération qui siégeront au sein du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (SMCRDD).

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Il s'agit de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour Bergerac par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

2 titulaires : Nathalie TRAPY– Julie TEJERIZO

2 suppléants : Serge PRADIER – Laurence ROUAN

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN)

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération qui siègeront au sein du Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN).

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Il s'agit de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour Bergerac par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

2 titulaires : Alain CASTANG – Jean-Jacques CHAPELLET

2 suppléants : Emmanuel GUICHARD – Stéphane FRADIN

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte Dropt Aval

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui siègeront au sein du Syndicat Mixte Dropt Aval.

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Il s'agit de désigner 5 titulaires et 5 suppléants pour Bergerac par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Jean-Marc PIAZETTA	Frédéric GISPALOU
Floriane GUICHARD	Nathalie LAGASSIE
Norbert AUVRAY	Jean-Louis DESSALLES
Cédric LOUGRAT	Aurélié BARES

Damien MATTERA	Georges BASSI
----------------	---------------

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Dordogne Pourpre

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui siégeront au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable (SIAEP) Dordogne Pourpre.

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Il s'agit de désigner des titulaires et des suppléants par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature :

- Bergerac** : 2 titulaires- 2 suppléants
- Creysse** : 2 titulaires- 2 suppléants
- Ginestet** : 2 titulaires- 2 suppléants
- Lamonzie-Montastruc** : 2 titulaires- 2 suppléants
- Lembras** : 2 titulaires- 2 suppléants
- Lunas** : 2 titulaires- 2 suppléants
- Mouleydier** : 2 titulaires- 2 suppléants
- Queyssac** : 2 titulaires- 2 suppléants
- Saint Sauveur** : 2 titulaires- 2 suppléants

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BERGERAC	Marc LETURGIE Alain PLAZZI	Michaël DESTOMBES Florence MALGAT
CREYSSE	Frédéric DELMARES Sylviane KOOB	Frédéric LEBLANC Joël LE ROY
GINESTET	Philippe CASAGRANDE Emmanuel RECLUS	Jean Luc SIRVIN Claudette BIGOT
LAMONZIE-MONASTRUC	Sandra JEGU Jérôme LE NUE	Jean Michel DREUIL Alain LEGAY
LEMBRAS	Éric BICHAUD Ginette MURAT	Geneviève PINOTTI Denis TERREAUX
LUNAS	Christian COUSTY Patrick GIMENEZ	Alain BANQUI Helene COLAS

MOULEYDIER	Michel DELFIEUX Pascal COFFIN	Roseline HELLE Bernard PETIT
QUEYSSAC	Jean Pierre DEBREGEAS Laurence MARC	Francis PAPATANASIOS René LAVAYSSIERE
SAINT SAUVEUR	Christian SAUVANET Michel ROUSSEL	Xavier MALECOT Richard FONTARNEAU

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Coteaux Sud Bergeracois
--

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui siégeront au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable (SIAEP) Coteaux Sud Bergeracois.

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Il s'agit de désigner des titulaires et des suppléants par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature :

Bouniagues : 2 titulaires - 2 suppléants

Colombier : 2 titulaires - 2 suppléants

Cours de Pile : 2 titulaires - 2 suppléants

Cunèges : 2 titulaires - 2 suppléants

Gageac et Rouillac : 2 titulaires - 2 suppléants

Lamonzie-Saint-Martin : 2 titulaires - 2 suppléants

Mescoules : 2 titulaires - 2 suppléants

Monbazillac : 2 titulaires - 2 suppléants

Monestier : 2 titulaires - 2 suppléants

Pomport : 2 titulaires - 2 suppléants

Razac-de-Saussignac : 2 titulaires- 2 suppléants

Ribagnac : 2 titulaires - 2 suppléants

Rouffignac-de-Sigoulès : 2 titulaires - 2 suppléants

Saint Germain-et-Mons : 2 titulaires - 2 suppléants

Saint Laurent-des-Vignes : 2 titulaires - 2 suppléants

Saint Nexans : 2 titulaires - 2 suppléants

Saussignac : 2 titulaires - 2 suppléants

Sigoulès-et-Flaugeac : 2 titulaires - 2 suppléants

Thenac : 2 titulaires- 2 suppléants

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOUNIAGUES	QUEYRAL Francis LASSUDRIE Serge	Damien MATTERA Georges BASSI
COLOMBIER	Christian FAUVERTE Ludovic HEUGAS	Marjorie MOLLETON Thierry TOUZEAU
COURS DE PILE	Didier CAPURON Pierre BEAUDEAU	David BACHERER André ZAVAN
CUNEGES	Sylvie RIVIERE Céline SAUVESTRE	Céline BORDERIE Florence MERIEUX
GAGEAC ET ROUILLAC	Philippe PUYPONCHET Lionel JOURDAS	Gilbert MIFSUD Mélanie MESPLEDE
LAMONZIE-SAINT-MARTIN	Jean Pierre FRAY Amandine FONSEGRIVE	Patrice DOUBLET Natacha MURAT GREVIN
MESCOULES	Emmanuel GUICHARD Gaétan LACHOT	Jérémy GARRIGUE Damien BOSSELUT
MONBAZILLAC	Stéphane GERAUD Alain PREVOST	Pascal PREVOT Martine DUPERRET
MONESTIER	Patrick VERGNOL Marie-Agnès BROUILLEAUD	Thomas POIROT Françoise DULAC
POMPORT	Francine MAUMY Véronique MONBOUCHE	Hervé ARBOGAST Francette ALEXIS
RAZAC-DE-SAUSSIGNAC	René VISENTINI Philippe MILARD	Jeanine SAULIERE Jean Christophe ROULET
RIBAGNAC	Christine LABLEIGNE Gilbert RONDONNIER	Patrice PRIVAT Gilbert LARQUE
ROUFFIGNAC-DE-SIGOULES	Bernard ALINIER Alain CASTANG	Christophe GUBALA Alain PELLIZER
SAINT GERMAIN-ET-MONS	Michel LACOMBE Nicolas MATEU	Alain NASLIS Henri DELHAL
SAINT LAURENT-DES-VIGNES	Dominique TREMBLET Didier CHAUSSADE	Jean-Claude PORTOLAN Marie-Hélène LASSERRE
SAINT NEXANS	Roger PERAUD Kristy CAMMAERTS	Daniel COTS Stéphanie VALLEJO-PASQUET
SAUSSIGNAC	Philippe GREGOIRE Elsa CLAVEL	Julie BECHIEAU Annabelle DEGROOTE
SIGOULES-ET-FLAUGEAC	Joel PIERRON Jean Michel LE COZ	Norbert AUVRAY José DOMINIQUE
THENAC	Frédéric DUTEIL Philippe BEYLAT	Guillaume LAUNAY Jean-Marc PIAZETTA

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Mussidan Neuvic

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui siégeront au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable (SIAEP) Mussidan Neuvic.

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Il s'agit de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour Saint Gély par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

2 titulaires : Sylvie LECOCQ – M-Claude NOGUERA

2 suppléants : Philippe LACOUVE – Chantal LIGNEAU

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable – SMDE 24

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui siégeront au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable –SMDE 24.

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Adhésion de la CAB pour les 9 communes hors SIAEP : Gardonne, Le Fleix, Monfaucon, Fraisse, Bosset, Prignonieux, Saint Georges de Blancaneix, Saint Pierre d'Eyraud, La Force.

Il s'agit de désigner 6 titulaires et 6 suppléants par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pascal DELTEIL Didier CASSIER Nathalie TRAPY Christophe MANTON Serge PRADIER Lionel FILET	Christelle CHATEAUNEF Christophe GAUTHIER Francis BLONDIN Marianne CAVARD Didier ALLARD Olivier DUPUY

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte Indermodal Nouvelle Aquitaine

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui siègeront au sein du Syndicat Mixte Indermodal Nouvelle Aquitaine (SMINA).

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Il s'agit de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

1 titulaire : Thierry AUROY PEYTOU

1 suppléant : Arnaud DELAIR

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS)

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui siègeront au sein du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS).

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Il s'agit de désigner 2 titulaires et 2 suppléants par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

2 titulaires : Frédéric DELMARES – Fatiha BANCAL

2 suppléants : Michelle DORANGE – Serge PRADIER

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Désignation des représentants de la communauté d'Agglomération Bergeracoise au sein du Syndicat Mixte ouvert Défense contre les Incendies de la Dordogne (DFCI)

Il convient de désigner, par vote majoritaire, les délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui siègeront au sein du Syndicat mixte ouvert défense contre les incendies de la Dordogne (DFCI).

Après avoir fait appel à candidatures, le vote s'effectue à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote et il est déclaré élu immédiatement.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité de voter à main levée les représentations au sein de ce syndicat :

Il s'agit de désigner 3 titulaires et 3 suppléants par un vote majoritaire. Il est fait appel à candidature.

PROPOSITION :

Candidatures proposées :

3 titulaires : Christophe GAUTHIER – Jean-Claude BONNAMY – Dominique PIGEON

3 suppléants : Arnaud DELAIR – Lionel LACOMBE – Francis BLONDIN

DECISION :

Adopté par 65 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

M. le Président : Je vous remercie pour ce vote extrêmement majoritaire.

Le point n° 10 a été supprimé puisqu'il s'agissait de la CIID comme je vous l'ai dit en introduction. On verra ça en septembre.

Vous avez les quelques décisions qui ont été prises avec des explications, convention entre la CAB et le Conseil Départemental concernant le numérique. On a approfondi nos réflexions sur le diagnostic pluvial du quartier du Tounet où on a déjà mis les clapets anti-retours et les choses avancent bien sur ce secteur. Mais pour performer davantage, oui Lionel ?

M. Frel : Oui, simplement lorsque le diagnostic sera terminé ou s'il est déjà terminé je souhaiterais avoir communication d'une copie.

M. le Président : Je finis et je te redonne la parole.

M. Frel : C'est juste pour te demander une copie du diagnostic point.

M. le Président : Pardon, je n'ai pas entendu.

M. Frel : Je souhaiterais avoir une communication d'une copie du diagnostic. C'est tout.

M. le Président : Pas de souci, ce sera fait. Pour ces eaux pluviales, c'est un sujet éminemment important pour le Sud de Bergerac. On a les explications sur la réduction de la possibilité de la fréquentation de l'Aqualud, on en a parlé tout à l'heure avec les préconisations de l'ARS qui ont réduit les possibilités de fréquentations. Les tarifs sur le Centre Culturel. Modification provisoire d'installation de la régie et des recettes pour le PIG. La grille tarifaire d'Aqualud vous la connaissez. Il y avait une erreur sur un copier-coller sur la décision pour la signature du contrat d'emprunt pour le budget principal 2020. Transfert de trésorerie de 300 000 € du budget principal vers le budget annexe assainissement. Il y en a plusieurs successivement, vous avez le descriptif. Signature d'un bail dérogatoire avec la société SKINLYS concernant le bâtiment n° 41 sur le site de l'Escat, avec un montant de loyer précisé. La signature d'un bail dérogatoire avec Solis Biotech, avec qui on travaille de concert avec la ville de Prigonrieux et celle de Lamonzie-Saint-Martin pour essayer de trouver des solutions. Donc on les rencontre très régulièrement pour travailler avec eux. Conclusion d'un marché avec les entreprises pour la Maison de Santé, vous avez le descriptif. Conclusion d'un marché avec la société APB pour la rénovation de la clim pour la ventilation de la crèche Bellegarde, tout à fait de circonstance. Et des demandes de subventions auprès de la DRAC pour acquérir un véhicule utilitaire afin de mettre en réseau les bibliothèques de la Communauté. Voilà très rapidement les décisions listées.

DECISIONS DU PRESIDENT PRESENTEES POUR INFORMATION

Décisions prises par délégation du Conseil Communautaire en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB

L2020-012	Convention entre la CAB, le Conseil Départemental, le syndicat mixte périgord numérique et la commune portant sur les conditions de réalisation des travaux d'aménagement de la traverse du bourg de Lunas.
L2020- 048	Diagnostic pluvial, quartier du Tounet à Bergerac réalisé par le Bureau d'étude Design Hydraulique et Energie pour un montant de 18 570 € T.T.C.
L2020- 050	Modification de la fréquentation maximale instantanée (FMI) en raison de l'état sanitaire pour l'Aqualud
L2020- 052	Tarifs centre culturel saison 2020-2021.
L2020- 053	Modification provisoire du lieu d'installation de la sous-régie de recettes de la régie de recettes du Bureau d'information Jeunesse de la CAB.
L2020- 065	Grille tarifaire Aqualud centre aquatique Bergeracois.

L2020- 055	Signature contrat de prêt avec la société générale pour transfert de trésorerie du Budget Principal vers un budget annexe.
L2020- 055-1	Signature contrat de prêt avec la société générale pour transfert de trésorerie du Budget Principal vers un budget annexe annule et remplace la décision L2020-055.
L2020- 056	Transfert de trésorerie de 300 000 € du Budget principal vers un budget annexe "Assainissement-régie-tva".
L2020- 057	Transfert de trésorerie de 450 000 € du Budget principal vers un budget annexe "Assainissement-régie-tva".
L2020- 058	Transfert de trésorerie de 50 000 € du Budget principal vers un budget annexe "Assainissement-régie-tva".
L2020- 059	Signature d'un bail dérogatoire avec la société SKINLYS portant sur le bâtiment n°41 sur le site de l'Escat à Bergerac pour un loyer mensuel de 2 500 € H.T.
L2020- 060	Signature d'un bail dérogatoire avec la société SOLLICE BIOTECH portant sur le bâtiment n°41 sur le site de l'Escat à Bergerac pour un loyer mensuel de 2 500 € H.T. Cette décision annule et remplace la L2020-059.
L2020- 062	<p>Conclusion d'un marché avec les entreprises suivant pour l'extension de la maison de santé Bergerac Est à Creysse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ ETR : Terrassement –VRD pour un montant de 39 013.59 € H.T soit 46 816.30 € T.T.C ✓ Les Maçons Couvreur : Gros-œuvre / Charpente / Couverture pour un montant de 112 538.96 € H.T soit 135 046.76 € T.T.C ✓ SAS : Etanchéité pour un montant de 5 453.90 € H.T soit 6 544.68 € T.T.C ✓ Métallerie Bergeracoise : Menuiserie Aluminium – Serrurerie pour un montant de 34 920 € H.T soit 41 904 € T.T.C ✓ SARL Menuiserie Bretou : Menuiserie Bois pour un montant de 5 305.56 € H.T soit 6 366.67 € T.T.C ✓ EGE SAS : Electricité Cfo-Cfa pour un montant de 13 116.27 € H.T soit 15 739.52 € T.T.C ✓ APB : Plomberie - Sanitaires - CVC (Offre de base+ variante) pour un montant 49 086.04 € H.T soit 58 903.25 € T.T.C ✓ Marcillac et Fils : Peinture – Sol souple pour un montant de 11 691.16 € H.T soit 14 029.39 € T.T.C.


L2020- 063	Conclusion d'un marché avec la société APB pour la rénovation de la climatisation et de la ventilation de la crèche Bellegarde pour un montant de 94 350,14 € H.T soit 113 220,17 € T.T.C.
L2020- 064	Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'achat d'un véhicule utilitaire afin de mettre en réseau les bibliothèques de la CAB.






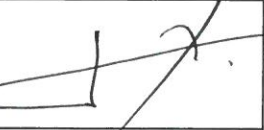


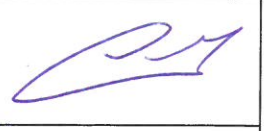


ORDRE DU JOUR MODIFIE :

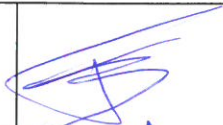
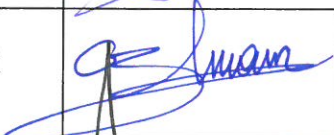


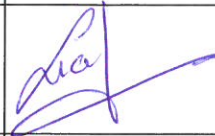
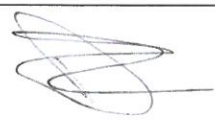
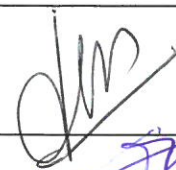
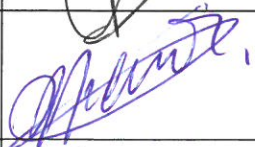

	PROCES VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 juin 2020
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Décision modificative n° 2 – Budget Principal
2	Décision modificative n° 2 – Parc Aqualudique
3	Cotisation Foncière des Entreprises – dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire
4	Piscine de Picquecailloux – fin de la mise à disposition du bâtiment
5	Crise sanitaire - aide au commerce – subvention de fonctionnement exceptionnelle à la Ville de Bergerac
6	Attribution de délégations par le conseil communautaire au Président
7	Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la Commission d'Appel d'Offres
8	Désignation Président du Groupe d'Action Locale Grand Bergeracois
9	Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans divers organismes extérieurs
	POUR INFORMATION
	Décisions

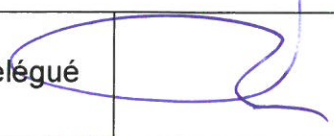

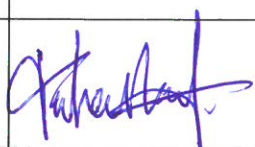

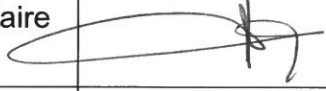




M. le Président : Ecoutez, l'ordre du jour étant pour ma part épuisé, s'il n'y a pas de remarques, je propose de lever la séance. Merci beaucoup de cette participation courageuse pour braver cette température un peu particulière. Merci.



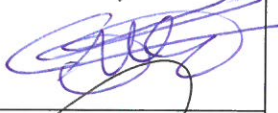


Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 19H40.

DELMARES	Frédéric	Président	
----------	----------	-----------	---


NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
PRIOLEAUD	Jonathan	1 ^{er} Vice-président	
CHAPELLET	Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-président	
DUPUY	Olivier	3 ^{ème} Vice-président	
AUROY-PEYTOU	Thierry	4 ^{ème} Vice-président	
RABAT	Daniel	a donné procuration à Jean-Jacques CHAPELLET	
CASTANG	Alain	6 ^{ème} Vice-président	
PRADIER	Serge	7 ^{ème} Vice-président	
DELTEIL	Pascal	8 ^{ème} Vice-président	
GAUTHIER	Christophe	9 ^{ème} Vice-président	
FRAY	Roland	a donné pouvoir à Jean-Michel DREUIL	
GOUBIE	Cyril	11 ^{ème} Vice-président	

BANCAL	Fatiha	12 ^{ème} Vice-président	
BORDENAVE	Christian	13 ^{ème} Vice-président	
LETURGIE	Marc	14 ^{ème} Vice-président	
CAZES	Jean-Pierre	15 ^{ème} Vice-président	
DESSALLES	Jean-Louis	1 ^{er} Conseiller délégué	
BOURDIN	Sébastien	2 ^{ème} Conseiller délégué	
PIGEON	Dominique	remplace Pascal LIABASTE	
VISENTINI	René	4 ^{ème} Conseiller délégué	
DELAIR	Arnaud	5 ^{ème} Conseiller délégué	
JEANTE	Jean-François	6 ^{ème} Conseiller délégué	
PORTOLAN	Jean-Claude	7 ^{ème} Conseiller délégué	
DREUIL	Jean-Michel	8 ^{ème} Conseiller délégué	
DORANGE	Michèle	9 ^{ème} Conseiller délégué	

PLAZZI	Alain	10 ^{ème} Conseiller délégué	
PREVOT	Pascal	11 ^{ème} Conseiller délégué	
TEJERIZO	Julie	12 ^{ème} Conseiller délégué	
RUET	Fabien	13 ^{ème} Conseiller délégué	
ROUAN	Laurence	14 ^{ème} Conseiller délégué	
BONNAMY	Jean-Claude	15 ^{ème} Conseiller délégué	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
PAPATANASIOS	Francis	conseiller communautaire	
BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	
DUBOIS	Robert	conseiller communautaire	
FILET	Lionel	conseiller communautaire	
LAROCHE	Catherine	conseiller communautaire	
PARSAT	Joëlle	remplace Jean-Pierre FAURE	

BAYLE	Josie	conseiller communautaire	
KERDRAON	Joël	conseiller communautaire	
VERGNOL	Patrick	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
DELFIÉUX	Michel	conseiller communautaire	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
FRANCOIS	Christine	conseiller communautaire	
PROLA	Eric	a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD	
PUYPONCHET	Philippe	conseiller communautaire	
MALGAT	Florence	conseiller communautaire	
MAMMES	Luc	conseiller communautaire	
SIMONNET	Jacqueline	a donné procuration à Christine FRANCOIS	
POTRON	Marie-Lise	conseiller communautaire	

MOLLETON	Marjorie	conseiller communautaire	
ANDRIEUX-COURBIN	Marie-Claude	conseiller communautaire	
FREL	Lionel	conseiller communautaire	
SCOTTI	Marie-Hélène	conseiller communautaire	
MOUHOUBI	Farida	a donné procuration à Joël KERDRAON	
FRADIN	Stéphane	a donné procuration à Gérald TRAPY	
BENFEDDOUL	Adib	conseiller communautaire	
CASTAING	Anthony	conseiller communautaire	
TRAPY	Gérald	conseiller communautaire	
SERRA OGBONNA	Marion	conseiller communautaire	
DESTOMBES	Michaël	conseiller communautaire	
BRACCO	Céline	conseiller communautaire	
GUICHARD	Emmanuel	conseiller communautaire	

LOUGRAT	Cédric	conseiller communautaire	
LEHMANN	Hélène	a donné procuration à Fabien RUET	
WEINBERG	Joaquina	conseiller communautaire	
LASSERRE	Marie	conseiller communautaire	
FAUVEL	Paul	conseiller communautaire	